



HOMMES ET ARBRES DU CAUSSE MÉJAN.

Histoire et environnement (XVI^e-XX^e siècle)

*Bruno JAUDON, Jacques LEPART, Pascal MARTY et Élie PÉLAQUIER **

Résumé : Deux historiens, un géographe et un écologue tentent de construire, en mettant en commun leurs méthodes de recherche, une analyse de la couverture végétale et du paysage d'un espace rural de la frange méditerranéenne, le Causse Méjan, vaste plateau calcaire de 350 km². Leur hypothèse est que le fonctionnement du système agricole et pastoral du causse, étudié sur plus de cinq siècles à partir d'un large éventail de sources, permet de saisir les clefs des principales interactions entre les pratiques humaines et les processus écologiques de colonisation des plantes ligneuses, qui sont à la source des modifications du paysage et en particulier de la dichotomie causse nu/causse boisé.

Mots clés : Blé, économétrie, enregistrement, États-Unis, héritage, parenté, prix de la terre, sol, ventes de terres.

HISTORIENS ET ÉCOLOGUES n'abordent pas de la même façon la relation entre histoire et environnement ¹, ils ne posent pas les mêmes questions et ne tentent pas de les résoudre avec les mêmes outils ², ils se réfèrent le plus souvent à des échelles de temps et d'espace très différentes ³. Pourtant tous ont en commun l'idée que l'histoire des hommes et celle des systèmes naturels ne suivent pas des lignes parallèles. Les hommes sont les contemporains de plantes, d'animaux, de paysages et les changements menés par les uns influencent le devenir des autres. Parvenir à expliciter ces liens nécessite que l'on s'éloigne du point de vue unique des uns et des autres et que l'on s'entende sur ce qui peut constituer un regard convergent en mettant à contribution des méthodes différentes, parfois même très éloignées.

* B. J., doctorant à l'Université Paul Valéry-Montpellier III ; J.L. CNRS, UMR 5175, CEFÉ, P. M. CNRS, UMR 5175 et CNRS /MAEE USR 3138, E. P., CNRS, FRE 3016, Université Paul Valéry. Courriels : <bruno.jaudon@free.fr> ; <jacques.lepart@cefe.cnrs.fr> ; <pascal.marty@cefe.cnrs.fr> ; <elie.pelaquier@univ-montp3.fr>.

Nous remercions R. Bastide, P. Casado et G. Caillat pour leur très utile apport à ce travail, le directeur et le personnel des Archives départementales de la Lozère pour leur chaleureux accueil. Nous remercions également G. Debussche et A. Dos Santos. H. Bobbot a apporté une aide précieuse pour la gestion des données géographiques

1. DURAND, 1998 ; PICHARD, 1999 ; *ID.*, 2006 ; ABBÉ 2006, JACOB *et al.* 2006.

2. CRUMLEY, 1994 ; CORVOL, 1987 ; *Journal of Biogeography*, 2002. Voir également LE ROY-LADURIE et BARRY, 1962, pour une approche interdisciplinaire.

3. DELORT et WALTER, 2001, KIRBY et WATKINS, 1996 ; BLANCHEMANCHE, 1995 ; CORBIN, 2001 ; CHOUQUER, 1991 ; DURAND, 1998.

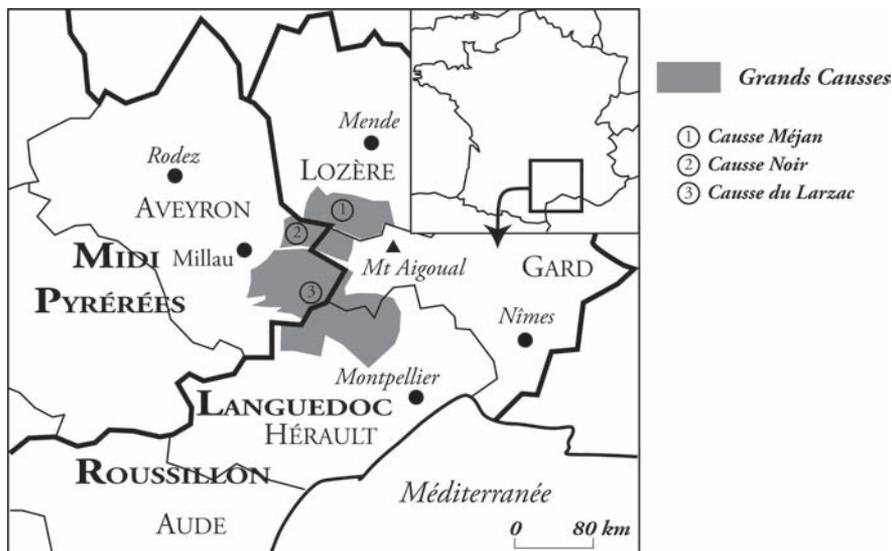




Afin de croiser des connaissances sur les sociétés rurales et l'histoire des systèmes agropastoraux, sur le paysage et ses changements, les auteurs ont rassemblé des compétences qui relèvent de l'histoire (histoire des compoix⁴, de la terre et de ses statuts), mais aussi de l'écologie (processus de colonisation des arbres et des arbustes, interactions plantes/pâturage) et de la géographie (modification de la couverture végétale, modes d'utilisation des ressources). Ils ont porté, avec des intérêts différents, un regard commun sur la couverture végétale, le paysage et l'espace rural⁵.

Le présent travail aborde un territoire situé au sud de l'Europe, à la marge d'un monde méditerranéen dont les milieux naturels ont subi des transformations énormes depuis la diffusion de l'agriculture et le début de l'expansion des sociétés humaines. Il s'agit d'un espace où les temporalités des sociétés et celles des paysages sont fortement liées. Le Causse Méjan, vaste plateau calcaire de 350 km², a suscité une réflexion scientifique sur les interactions homme/nature dès le début du xxe siècle, puis à nouveau à partir des années 1970 (*carte 1 et 2*)⁶.

Carte 1.
L'aire d'étude



4. Compoix : matrices cadastrales anciennes du Languedoc ; cf. JAUDON, 2006.

5. Collaboration qui a débuté à l'occasion de l'appel à proposition « Histoire des interactions sociétés milieux » du programme « Environnement Vie et Société » du CNRS (2000-2002) et qui s'est poursuivie ensuite : MARTY *et al.*, 2003a et 2003b ; JAUDON *et al.*, 2006.

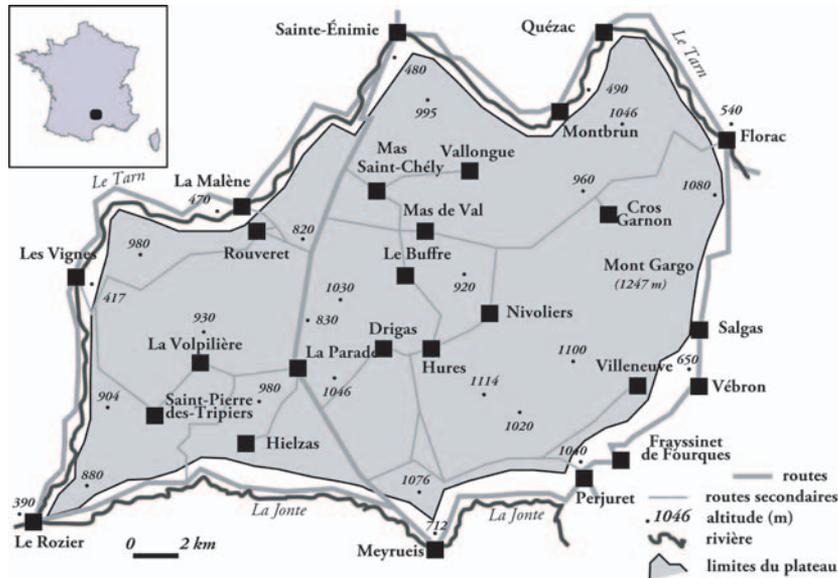
6. Méjan : médian, moyen, en occitan. Le causse Méjan est situé entre le Causse de Sauveterre et le Causse Noir : de MARTONNE, 1909 et 1926 ; FLAHAULT, 1901 et 1934 ; MARRÉS, 1935 ; BRUN *et al.*, 1978, JOLLIVET, 1983 ; COHEN, 2003.





Carte 2.

Le Causse Méjan



P. Marty, CEFE-CNRS

Une abondante littérature permet de poser et discuter des hypothèses sur l'histoire des motifs paysagers du Causse, particulièrement sur la dichotomie entre la partie ouest, fortement boisée et la partie est, nue.

La période couverte s'étend de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle et la documentation disponible ne se répartit pas de façon homogène : documents éparés pour l'époque médiévale, sources plus précises et plus homogènes pour l'époque moderne, continuité plus forte encore dans l'espace et dans le temps au XIX^e siècle, notamment grâce au cadastre dit « napoléonien ». On peut ainsi mesurer les changements du paysage, en décrivant les différents états de la couverture végétale.

L'hypothèse de départ postule que le fonctionnement du système agricole et pastoral du causse permet de saisir les clefs des principales interactions entre les pratiques humaines et les processus écologiques de colonisation des plantes, eux-mêmes à la source des modifications paysagères. Les années 1980-1990 restent celles du constat de la progression spontanée des arbres et buissons sur les Causses. Sur un temps plus long, des analyses antérieures avaient montré l'importance des changements au cours du XX^e siècle⁷. Cette recherche a essayé de remonter encore plus loin dans le temps, pour restituer les états antérieurs du paysage.

7. LEPART *et al.*, 1999.





Il s'agissait ensuite, au-delà de la quantification, d'étudier les relations entre les sociétés et leur environnement et de comprendre pourquoi et comment les arbres et arbustes formant des taches forestières ont, au cours du temps, progressé ou régressé. Les activités agricoles ont un rôle important dans le fait que les arbres (pins, chênes) et arbustes (buis, genévriers) expriment ou non leur potentiel colonisateur et arrivent ou pas à former des étendues boisées. Cela implique de tester les explications courantes : effets récents de la déprise rurale sur un espace a-temporel, véritable marqueur d'une civilisation pastorale ou, au contraire, « abus millénaires » du déboisement et de l'incendie ⁸.

Du point de vue méthodologique, travailler à partir de cultures disciplinaires différentes implique de discuter et d'adopter une plate-forme de réflexion commune. Dans ce cas, la démarche retenue a été de chercher dans les sources historiques les éléments qui se réfèrent à l'utilisation des sols et des ressources, afin de les combiner aux connaissances acquises sur les processus écologiques en action dans la dynamique des paysages. La thèse de Paul Marres suggère des pistes : rôle du cycle écobuage-culture temporaire-pâturage sur des périodes dont la durée varie en fonction du milieu (calcaire, dolomie) ⁹. Nous avons cherché à les approfondir et à les tester.

L'objectif final est de restituer la temporalité des interactions homme/nature et de tenir compte des différentes échelles de temps pertinentes : temps long de la mise en place des flores, oscillations climatiques historiques, mutations de l'agronomie au sens large et des techniques en particulier, temps de l'agriculteur (jachères pluri-annuelles, cycles annuels), temps écologique, cycle et durée de vie des plantes ¹⁰.

Les limites de ce travail ainsi fixées par celles des documents eux-mêmes, un rapide parcours chronologique permet d'abord de cerner numériquement le peuplement du causse et d'en analyser les principaux caractères en termes de pression anthropique. On peut ensuite délimiter les contours de la couverture végétale caussenarde aux XVII^e et XVIII^e siècle, en portant particulièrement l'attention sur les bois et sur les modes de gestion de l'espace caussenard : alternance des pâtures et des cultures, poids de la transhumance. L'article se termine par un tableau de la couverture végétale aux XIX^e et XX^e siècles.

8. MARRES, 1935.

9. *Ibid.*

10. LE ROY LADURIE 2004-2006, et 2007.

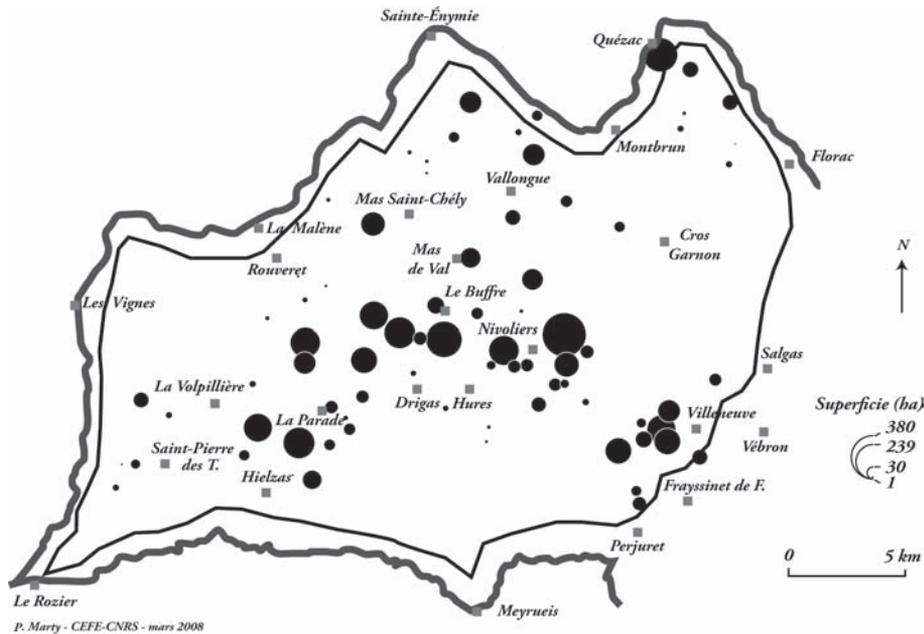




L'homme sur le Causse Méjan

Dès le Moyen Âge, l'occupation humaine du Causse s'est répartie en deux ensembles : un noyau de hameaux au centre, un habitat plus dispersé en bordure, tandis que de gros villages occupent les profondes vallées qui cernent le plateau (*carte 3*)¹¹.

Carte 3.
L'implantation humaine en 1307



P. Marty - CEFÉ-CNRS - mars 2008

Ce même tableau est encore vrai à l'époque moderne. Les chiffres existant pour cette période nous renseignent sur la répartition de la population, même s'ils doivent être pris avec précaution : ils décomptent des feux, c'est-à-dire des ménages ou des maisonnées qu'on ne peut transformer directement en nombre d'habitants. Ils peuvent cependant servir à raisonner en termes de poids relatif des populations. On peut par exemple comparer les trois paroisses entièrement situées sur le plateau avec celles dont le territoire se répartit entre le plateau et le causse : en 1695, Hures, La Parade et Saint-Pierre-des-Tripiers, strictement caussenardes, rassemblent 266 feux, tandis que l'ensemble des autres villages, dont les

11. BOULLIER DE BRANCHE 1938-1949.





chef-lieux sont situés dans les vallées, regroupe 1836 feux. On peut dès lors raisonner sur la longue durée (*annexe 1*) : en 1695 et en 1734, le groupe strictement caussenard pèse 13 % du total ; en 1789, 11 %. En l'an IV (1796) le rapport remonte à 13 % et reste à ce niveau jusqu'à 1846-66, qui marque un maximum absolu de population. Ce n'est qu'après cette date que le poids de la population strictement caussenarde diminue par rapport à la population totale : 11 % en 1911, 10 % en 1946 et 7 % en 1968.

Le dénombrement de 1695, prélude à l'établissement de la capitation, demeure le premier effectué hameau par hameau et ses résultats sont conservés pour presque toutes les paroisses¹². Ce document permet de mettre en évidence un contraste structurel entre la population du causse et celle des vallées.

Tableau 1.
La population du causse Méjan et de ses abords vers 1695

	<i>Feux</i>	<i>Habitants</i>	<i>% des feux</i>	<i>% des habitants</i>
<i>Causse Méjan</i>	465	2198	30,6	34,4
<i>Vallées</i>	1057	4197	69,4	65,6
Total	1522	6395	100,0	100,0

Florac, Meyrueis et Gatuzières faisant ici défaut, le poids du causse est sans doute en-deçà des 30 à 35 % de la population totale recensée. On peut vraisemblablement estimer au quart du total le poids démographique du Méjan : il comptait environ 2 500 habitants en 1695, pour à peu près 7 500 habitants regroupés dans les vallées du Tarn, du Tarnon et de la Jonte. Mais, d'autres différences existent. La structure même de l'habitat est très dissemblable sur le plateau et dans les fonds de vallées.

Tableau 2.
La structure de l'habitat caussenard et des vallées vers 1695

	<i>Causse Méjan</i>		<i>Vallées</i>	
<i>Taille de l'habitat</i>	<i>Nombre de lieux</i>	<i>Répartition en %</i>	<i>Nombre de lieux</i>	<i>Répartition en %</i>
<i>< 10 hab.</i>	14	24,6	6	13,1
<i>11-50 hab.</i>	25	43,8	18	39,1

12. Arch. dép. Lozère, c 55, c 56, c 57 et c 58 (ce dernier disparu lors de l'incendie de 1868), Dénombrement par paroisse des chefs de famille capitables, 1695. Il a été complété par Arch. dép.





Le Méjan est un monde d'habitat dispersé en petites unités, masades ou mas de moins de 10 habitants, hameaux d'une trentaine d'habitants (32,3 en moyenne). Aucun village de plus de 250 habitants n'existe, deux seulement comptent plus de 100 habitants : Drigas et Nivoliers. L'habitat des vallées est, par contraste, groupé en petits villages plus peuplés, comptant une centaine d'habitants en moyenne (91,2), avec trois villages de plus de 250 habitants et Sainte-Enimie, gros bourg de plus de 750 âmes¹³. L'analyse du nombre moyen d'habitants en fonction de la taille de l'habitat est, elle aussi, significative des profondes différences démographiques entre causse et vallées.

Tableau 3.
Le nombre d'individus par feu sur le Méjan et à ses abords vers 1695

<i>Taille de l'habitat</i>	<i>Nombre moyen d'individus par feu</i>	
	<i>Causse Méjan</i>	<i>Vallées</i>
< 10 hab.	4,18	3,80
11-50 hab.	4,88	5,43
51-100 hab.	5,31	4,49
101-250 hab.	4,48	3,88
> 251 hab.	-	3,65
<i>Moyenne</i>	4,95	3,92

Le Méjan compte, par rapport aux vallées, un individu supplémentaire par feu. Les villages et les gros bourgs de la vallée du Tarn regroupent en effet la majorité des individus isolés et des familles monoparentales de tout l'espace causse, alors que sur le causse, chaque mas ou hameau compte, en moyenne, entre 4,2 et 5,3 personnes par feu. Les comportements démographiques diffèrent donc remarquablement entre causse et vallées, tout comme la structure professionnelle des deux ensembles. La capitation de 1695 indique en effet la profession de 951 chefs de famille, représentant 62,5 % de tous ceux du Méjan et des trois vallées. Sur le causse, les professions sont presque systématiquement tournées vers l'exploitation directe des ressources du sol : c'est une économie agropastorale, où les chefs de familles sont à la fois agriculteurs et éleveurs. Les chefs de familles bergers sont d'ailleurs rarissimes : ils viennent en général de l'extérieur du noyau familial et sont 26 dans les villages où le dénombrement a été mené scrupuleusement. Dans les vallées, la dominante économique se fonde autant sur l'agriculture que sur

Lozère, c 87 (pour l'année 1697), c 90 et c 91 (pour l'année 1698), moyennant une péréquation basée sur le nombre d'individus par feux. Les chiffres détaillés sont donnés plus loin (tableau 8).

13. Sur tout ceci : JAUDON et OLIVIER, 2007.





un artisanat de transformation des produits agricoles : cardeurs, filandières, tisserands, tailleurs d'habits, peigneurs de laine, etc...

Les structures démographiques et professionnelles mettent donc en évidence, pour la fin du XVII^e siècle, deux conclusions importantes quant à leur impact sur la couverture végétale d'alors :

- le causse est bien plus peuplé qu'aujourd'hui (presque 8 habitants/km²) ;
- l'économie caussenarde se fonde sur un agropastoralisme quasi-exclusif, aux produits dirigés vers les vallées du Tarn et du Tarnon, dont les grosses bourgades disposent de foires, de marchés et d'artisans, selon un modèle centre-périphérie inversé, où le Méjan est soumis à une conjoncture lui échappant.

À ce contraste démographique entre vallée et causse, correspond un état de l'occupation du sol. D'après le compoix d'Hures, en 1602, les deux tiers des propriétaires résident sur le plateau, mais ne paient que 50 % de l'impôt¹⁴. Leur bien est donc, en moyenne, d'une valeur moindre que celui des autres propriétaires, qui vivent dans la vallée et font exploiter leurs terres par des fermiers. Et deux tiers des résidents du causse ne représentent que 11 % de l'assiette fiscale totale, alors que les 9 % les plus fortunés rassemblent 46 % de celle-ci. Quelles conséquences peut avoir sur la couverture végétale cet émiettement de la propriété foncière entre les mains d'une multitude de petits propriétaires, voisinant avec quelques gros domaines ?

La couverture végétale du causse à l'époque moderne

Le bois du Salvage, situé en plein centre du plateau, offre un raccourci précieux de l'évolution de la couverture végétale du Causse. En 1265, un accord passé entre le prieur de Sainte-Enimie et le comte de Rodez en traçait les limites¹⁵. C'était alors une pinède, acquise en 1256 par le monastère de Sainte-Enimie, qui servait à l'usage des habitants du Buffre. En 1626, les habitants des deux villages du Buffre et de Mas de Val refusent d'en payer la censive, disant que

« du temps des reconnaissances anciennes, les bois du seigneur étaient bien peuplés, mais que depuis ils étaient ruinés et qu'ils [les habitants] sont contraints d'aller acheter du bois bien chèrement hors des terres du dit seigneur [...]. Ils sont grandement incommodés depuis la ruine dudit bois »¹⁷.

14. CHASSANY, 1978, p. 30.

15. Arch. dép. Lozère, H 18. Ce cas a fait l'objet d'une analyse de MARRÉS, 1935, t. 1, p. 185, mais il renvoie à d'autres documents.

16. Cette base n'inclut que les terres agricoles. J'ai constitué deux autres bases : celle des hypothèques (1 012 actes) et celle des lots « urbains » en habitat aggloméré (587 actes).

17. Arch. dép. Lozère, H 19.





Selon eux, c'est donc bien la pression humaine qui a eu raison du bois du Salvage. Les documents de l'époque moderne permettent de préciser ce tableau.

Recherches et compoix

La plus ancienne source qui nous livre une physionomie des bois pour quelques communautés est la Recherche effectuée au milieu du XVI^e siècle pour l'établissement du compoix diocésain de Nîmes, document conservé pour les communautés de Meyrueis et Gatuzières, à cheval sur le massif de l'Aigoual et sur le causse¹⁸. Meyrueis totalise 35 ha de pins, 8 ha de chênes et 32 ha de hêtres. Gatuzières possède 1 ha de chênes et 148 ha de hêtres, mais pas de pins¹⁹. Causse et Aigoual confondus, le bois paraît donc particulièrement rare en ce milieu du XVI^e siècle. La population vient tout juste d'atteindre son chiffre maximum après une longue remontée consécutive à la grande crise des XIV^e et XV^e siècles. La terre labourable est recherchée et la pression sur les bois très forte. Les guerres de Religion donnent un coup d'arrêt à l'accroissement de la population et ruinent plusieurs villages, comme celui de Poujols, dont le bétail est enlevé par les protestants en 1588²⁰.

Pour la période suivante, les documents les plus précieux sont les compoix du début du XVII^e siècle. Ils sont établis par paroisse, mais à l'intérieur de chacune d'elles, les propriétaires sont classés par villages et il existe pour chacun d'eux une cote intitulée « les habitants de... » où sont inscrits les biens possédés en commun. Les villages constituent la véritable unité de base du causse, plus pertinente pour une analyse spatiale que la paroisse, dont les contours ont été souvent remaniés au cours des deux derniers siècles²¹.

L'étude de la propriété privée dans les compoix met en évidence le caractère composite des parcelles : beaucoup de pièces de terre mixtes (*laborative et herme, laborative et devois, ou encore laborative et pastural*), un nombre important de faisses (terrasse soutenue par un muret ou défriche bordée d'un pierrier), des *issartels* (défriches), de très rares parcelles de bois (un *bois de pinatels* ou jeunes pins, un seul *bois de grands pins*) mais des lieux-dits au nom évocateur d'un passé boisé (La Pinède, La Raysinade, Lafage)²².

18. Arch. dép. Gard, c 617.

19. À titre de comparaison, Gatuzières avait 251 ha de bois en 1862 : Arch. dép. Lozère, EDT 069 F 4.

20. Arch. dép. Lozère, c 952, Biens abandonnés.

21. BERNARD, 1982, p. 71 et suiv. : création de Montbrun en 1837 à partir de Quézac ; fusion d'Hures et de La Parade en 1971 ; création du Mas-Saint-Chély en 1972 sur Saint-Chély-du-Tarn et Sainte-Énimie ; rectification de limites entre Prades et Sainte-Énimie en 1972.

22. Compoix d'Hures : Arch. dép. Lozère, I J 262, 1602, xx^e f^o ; compoix de Saint-Chély-du-Tarn : Arch. dép. Lozère, EDT 141 CC 1, 1610 ; compoix de Sainte-Énimie : Arch. dép. Lozère,





À Meyrueis, le notaire Guillaume Couderc, qui a trois métairies sur le causse, ne possède qu'une seule parcelle boisée, proche des grands rochers qui bordent le plateau ²³.

Le recueil des dénombrements des biens et droits des communautés de Languedoc, dressé en 1687 pour l'amortissement des biens de main-morte, donne la liste classée par villages des biens communs pour l'ensemble du causse ²⁴. À l'aide de cette source, il est possible de dresser une carte donnant leur position, faute de pouvoir en préciser les contours (*carte 4*) ²⁵.

Carte 4.
Les terres des communautés rurales en 1687



Carte : P. Marty - CEFÉ-CNRS - mars 2008

75 J 25, 1601 ; compoix de Prades-et-Castelbouc : Arch. dép. Lozère, 75 J 26, 1604 ; compoix de Quézac : Arch. dép. Lozère, EDT 122 CC 1-6, 1607 ; une copie du compoix de 1563 de Prades-du-Tarn existe aussi : Arch. dép. Lozère, EDT 118 C 4, 1650.

23. Arch. dép. Lozère, EDT 096 CC 5, compoix de Meyrueis.

24. Arch. dép. Hérault, c 2952 (diocèse d'Alès) et 2967-2974 (diocèse de Mende) ; les auteurs de cette enquête semblent avoir cité les compoix....

25. On trouvera cette carte dans MARTY *et al.* 2003a, p. 209.





Mais on retrouve plus tard ces biens dans le cadastre napoléonien, sous la forme de sectionnaux²⁶. L'existence d'un plan permet dès lors d'en tracer les limites et de définir le terroir propre à chaque village, qui se confond souvent avec une ou plusieurs sections cadastrales.

En fixant la sétérée à 0,5 ha, qui est une bonne valeur approchée, on obtient la superficie des sectionnaux déclarés dans le dénombrement de 1687, que l'on peut mettre en regard avec leur surface actuelle²⁷.

Tableau 4.
Évolution des communaux sur le causse Méjan depuis 1687

Commune	Sectionnaux en 1687 (ha)	Sectionnaux aujourd'hui (ha)
Hures	1419	1271
La Parade	653	289
Saint-Pierre-des-Tripiers	51,5	73
La Malène	194,5 + ?	605
Mas-Saint-Chély	571,5 + ?	1688
Montbrun	55 + ?	901
Quézac	10 + ?	169

Il ne faut pas se fier au total de 1687 faussé par l'absence d'évaluation d'un certain nombre de parcelles situées dans la partie nord du causse (points d'interrogation du tableau)²⁸. Pour les trois paroisses situées au centre du plateau (Hures, La Parade et Saint-Pierre-des-Tripiers), bien décrites par le dénombrement, la superficie des sectionnaux a plutôt diminué depuis le XVII^e siècle. Ailleurs, certains blocs de propriété collective apparaissent solides : seules leurs dimensions ont varié.

Ces biens communs sont de vastes territoires à utilisations variées. Les plus fréquemment mentionnées sont les *pasturals*, *devès*, *coudercs*, qui renvoient toutes à des herbages, mais on trouve aussi beaucoup d'*hermes* (terres en friche), d'*issarts* (défrichements) et de *laboratifs* (terres arables en culture). L'ensemble de ces mentions montre les différents degrés d'utilisation des sectionnaux et leur physionomie dans le paysage. Les trois dernières suggèrent un espace partiellement dédié à des cultures temporaires. Les mentions de bois sont plus rares et strictement cantonnées à la moitié ouest

26. COUTURIER, 2000.

27. CHARBONNIER, 1990, p. 204 : la cartade de Meyrueis mesure 0,06 ha, mais correspond à 1/8^e de sétérée ; celle de Florac mesure 0,0477 ha, mais correspond à 1/10^e de sétérée.

28. La pratique d'estimations incomplètes ou « à vue d'œil » est fréquente au XVII^e siècle dans cette région : voir JAUDON, 2007.





du causse (celle aujourd'hui boisée), aux pentes des vallées et dans une moindre mesure, à la partie sud-est du plateau, plus élevée.

Les enquêtes du xviii^e siècle

Une enquête de 1724, initiative royale relayée par les États de Languedoc, permet de préciser la physionomie végétale du causse plus de cent ans après l'établissement des compoix. Si les conseils du syndic du Gévaudan ont été retenus, cette enquête devrait rendre compte de l'état de l'ensemble des bois, communaux ou privés, inscrits sur les compoix. Ne lui échapperaient donc que les bois nobles, non inscrits. Malheureusement, le travail n'a été réalisé correctement que pour certaines paroisses : Sainte-Énimie, Prades-et-Castelbouc, Florac et La Malène²⁹.

L'impression générale d'un manque presque total de bois domine. Les plus vastes signalés sont les bois sectionnaux situés dans la Couronne, c'est-à-dire sur les pentes des vallées du Tarnon et du Tarn et ils sont loin d'y occuper tout l'espace disponible. L'essence largement dominante est le chêne blanc, les hêtres restent rares. Les habitants

« jouissent seulement de la faculté de certain bois situé dans des pays inaccessibles composés de rochers et occupés de bois de buis, de noisetiers et quelque broussaille de faux [hêtres]. Il n'y a point de terres propres pour semer des glans ni pour faire tenir des bois de haute futaie. »

Il n'y en a même « pas assez pour faire jouir les habitants de la faculté qu'ils ont d'y prendre du bois pour leur chauffage »³⁰.

Les seuls bois un peu denses sont privés et situés eux aussi sur les pentes : 51 parcelles contenant des chênes et des taillis, avec même, une fois, des trembles ; bois du prieur (45 ha) et du seigneur (30 ha)³¹. À Castelbouc, on signale 13 bois privés dont la superficie va en général de 1 à 5 ha (sauf un qui atteint 10 ha). Un seul contient des hêtres, cinq ont des gros chênes, deux des chênes, un est couvert de chênes clairs, les autres sont appelés *taillades* ou *bois viel* (taillis de chênes). On a ici toute la gradation des termes qui indiquent des bois exploités.

Quand les pentes sont bien exposées, elles peuvent être partiellement cultivées. Aux Vignes, les ceps et les arbres fruitiers montent jusqu'au quart de la hauteur. Au-dessus, se développent des buis, chênes blancs, *malanquiers*³²

29. Arch. dép. Lozère, 7 J 54, *Estat de tous lesbois talifs et de haute futee ensemble des cabeaux quy sont dans la paroisse de la Malene pour estre remiz ez mains de monsieur de S(ain)t Sauveur sindic*, 28 mai 1724.

30. Arch. dép. Lozère, 1 J 211, 1656 : l'exemple donné est pour Quézac.

31. Arch. dép. Lozère, 7 J 54, doc. cit.

32. Amélanquiers.





et noisetiers. Malheureusement, « les habitants défrichent le haut des côtes », ce qui aboutit à des catastrophes : « des torrents emportent les dites terres défrichées et désolent les terres qui sont dans le vallon ».

Sur le causse proprement dit, l'espace est consacré à la culture et au pâturage. Les habitants de Castelbouc déclarent que « les terres communes sur le causse [sont] absolument nécessaires aux habitants pour faire quelque peu de blé et nullement propres pour cultiver des arbres ». À l'ouest cependant, la présence de pins est signalée. Les Vignes ont 600 ha « de terre infertile, couverte de buis et de pins qui ne sont propres que pour le chauffage »³³.

Parfois, le bois n'existe qu'à l'état de souvenir ou d'espoir : sur le causse en surplomb de Florac, « on prétend qu'il y avait autrefois des arbres de pin ». Le terroir des Batailles était « jadis grand bois ». Au Serre de Montaouroux, deux pinèdes privées contenant un hectare et demi ont commencé d'ensemencer spontanément cinq ha de patus commun³⁴. Ces mentions optimistes viennent des consuls de Sainte-Énimie, tandis que celles des communautés voisines, systématiquement pessimistes, sont à prendre avec prudence. En effet, ce qui est en scène ici, c'est un mode de production où pâture et culture ne doivent connaître aucun obstacle, surtout pas de caractère administratif. De ce point de vue, l'enquête a d'ailleurs porté ses fruits, si l'on en croit la conclusion du subdélégué de Mende : « la partie méridionale du département [n'offre] que des terrains pelés et arides où on ne voit aucun arbre que dans quelques vallons... »

L'évaluation des biens nobles, qui échappent le plus souvent aux enquêtes parce qu'ils ne sont pas soumis à la taille réelle, est difficile : l'*Arpentement des biens nobles* de 1711³⁵ montre de rares métairies du causse, chacune composée de « maison, basse cour, pigeonnier, granges et écuries, jardin, petit pré, champs et terres hermes ». Un seul noble déclare posséder un « bois de pins, broussailles et devois... occupé de rochers ».

Les archives seigneuriales précisent peu ce tableau. Seul le chartier de Salgas, seigneurie située dans la vallée du Tarnon, en aval de Vébron, contient une information précieuse sur la difficulté à se procurer du bois. Le 13 mars 1736, M. de Salgas note dans son livre de compte qu'il a inféodé au nommé Teissède, habitant de Deidou, sur le causse nu, le droit

« d'aller couper et prendre du bois pour son chauffage de lui et des siens dans la forêt haute de Rocoules, [...] moyenant la somme de 40 livres d'entrée

33. Arch. dép. Lozère, 7 J 54, doc. cit.

34. C'est tout au moins ainsi que l'on peut interpréter la phrase : « le patus commun qui est au dessus des dits bois contient dix sétérées bonnes pour des pins qui y naissent sans culture » (*ibid.*).

35. Arch. dép. Lozère, c 18.





et de censive annuelle et perpétuelle d'une carte de froment mesure de Florac et une paire de chapons payable le tout à chaque Saint-Michel ³⁶. »

Par cet acte, Teissède venait de payer fort cher le droit de faire six km et autant au retour pour se procurer, sur les hautes pentes des gorges du Tarnon, les charges de bois nécessaires à son chauffage. On le voit payer régulièrement sa redevance jusqu'en 1745, année où s'achève le livre de compte. Le bois est toujours rare et recherché après 1756, lorsque les nobles doivent déclarer leurs biens et droits afin d'établir les rôles du Vingtième de la province. Le seul bois noble est situé au hameau de Carnac et les habitants s'en sont fait rétrocéder l'usage contre une rente annuelle en nature ³⁷. Encore est-il intriqué au beau milieu de champs et de pâturages, dont le revenu global n'est même pas celui, à l'époque, d'une toute petite métairie est-caussenarde ³⁸.

Rien sur le Méjan ne devait donc faire obstacle à la coexistence et, parfois, à l'alternance de la pâture et de la culture. Le naturaliste Genssane décrivait déjà cette situation en 1775 :

« Les hauteurs des causses depuis Florac jusqu'à la Jouante sur l'étendue de plusieurs lieux consistent en terres labourables à base calcaire, et en assez beaux pâturages. Lorsque les années sont médiocrement pluvieuses, tous ces territoires produisent beaucoup des excellents froments ³⁹. »

L'émulation pour les défrichements

La fin du XVIII^e siècle permet de mieux appréhender la question de l'alternance des pâtures et des cultures car la politique royale en faveur de la mise en valeur de nouvelles terres met alors en évidence l'importance des défrichements. La Déclaration du 5 juillet 1770 prescrit aux défricheurs de faire leurs déclarations auprès des greffes des communautés, moyennant quoi ils sont dispensés d'avoir à payer la dîme. On dispose, de ce fait, de chiffres sur les propositions de défrichements. Pour le causse Méjan, elles sont résumées et converties en hectares dans le tableau 6 ⁴⁰.

Ce sont des centaines d'hectares qui auraient été défrichés dès la première année ⁴¹. Parfois, plusieurs défricheurs unissaient leurs efforts. Ainsi, à l'occasion d'un dépôt de plainte de décembre 1770, nous est-il donné de voir

36. Arch. dép. Gard, Charrier de Salgas, 1 Mi 137, R 9.

37. *Idem*, déclaration de Henry de Salle de Ladoux pour son frère, domicilié aux Rives (diocèse civil de Lodève), 31 mai 1755.

38. *Cf infra*.

39. Arch. dép. Lozère, 1 J 64, *Copie du procès verbal de M. de Genssane mineralogiste*, 1775, f° 82 v°.

40. Arch. dép. Hérault, C 2828, 2832, 2835, 2839-2840.

41. Cela semble le cas dans tout le Gévaudan. Arch. dép. Lozère, 1 J 64, f° 87 v°.





deux habitants de Quézac, consacrer à du bled « une défriche de six cartades de vingt cinq pas », soit à peine plus d'un ha, située près du Tomple ⁴². A Anillac, Antoine Aigouin et son beau-frère achètent, pour huit ans, le droit de défricher « huit quartades de terre d'une piece clause appellée la Faisse de la Couronne scituée aud(it) lieu », soit un ha, moyennant cinq sétiers et demi de seigle ⁴³.

Tableau 5.
Les défrichements sur le causse Méjan à la fin du XVIII^e siècle (en ha)

Paroisse	1771	1772	1773	1774	1775	1776	1777	1778	1783	1784	1785	1786
Total Méjan		10	256	52	25	83	6	29	43	96	17	36
Total en Languedoc			3556	4155	3717	4695	3751		2732	2326	2881	2326

Dans le tableau suivant, le nombre de cultivateurs inscrits comme essartant sur le Méjan et ses abords en 1771 est mis en relation avec le nombre de feux :

Tableau 6.
Les acteurs des défrichements

	Nombre de défricheurs (1771)	Nombre de feux (1770-1789)	Nombre de défricheurs pour cent feux
Hures	36	76	47
La Parade	72	53	136
Saint-Pierre-des-Tripiers	42	62	68
Saint-Prejet (Les Vignes)	32	54	59
La Malène	28	95	29
Saint-Chély-du-Tarn	30	86	35
Sainte-Enimie	6	274	2
Quézac	153	244	63
Gatuzières	12	55	22
Meyrueis	97	374	26

Les communautés du causse nu (Hures, Sainte Enimie, Gatuzières, Meyrueis) sont celles qui ont le moins défriché, Quézac faisant exception, mais ce village a de grandes pentes boisées. Dans certaines communautés du causse boisé, pratiquement tous les habitants se sont inscrits ⁴⁴. Mais

42. Arch. dép. Lozère, 554 B 2, 13 décembre 1770.

43. Arch. dép. Lozère, 3 E 5546, 28 juin 1753, F^o 35.

44. Le chiffre élevé de La Parade est à considérer avec prudence, le nombre de feux de ce village paraissant légèrement sous-estimé.





leur ardeur s'est vite ralentie. Seul un tiers des terres déclarées auraient été effectivement défrichées. Les causes de ce découragement sont expliquées par le syndic du Gévaudan :

« La déclaration du 5 Juillet 1770 excita d'abord dans ce pays bien de l'émulation pour les défrichements, cette émulation se soutint les premières années, mais elle s'est depuis bien ralentie par les entraves sans nombre que les décimateurs ou leurs fermiers y ont mis ⁴⁵. »

L'un des moteurs de la campagne de défrichements amorcée en 1770 est en effet la dispense de payer la dîme sur les terres défrichées. Mais pour qu'une terre soit déclarée nouvellement défrichée (novale), il est d'usage qu'elle ne l'ait pas été auparavant depuis au moins quarante ans. Forts de ce principe, beaucoup de curés exigent que la dîme leur soit payée car, disent-ils, les parcelles « défrichées » l'avaient déjà été depuis moins de 40 ans. C'est le cas à Hures. En 1756 déjà, le curé du village s'opposait aux habitants à propos de leurs prétendues novales ; dans une, « on a vu du blé depuis moins de quarante ans... », une autre a été « travaillée depuis peu et cultivée de temps en temps... » ou encore : « depuis environ quinze ans,... depuis environ 1716 ou 1717 », « depuis moins de mémoire d'homme... ». En somme, les habitants « les ont travaillées de temps en temps et ne les laissent point reposer assez de temps pour être estimées novales ». Une telle pratique est ancienne. Le terroir du Sauvage, dont nous avons vu que les habitants du Buffre le trouvaient « ruiné » en 1626, « travaille continuellement, n'y ayant point de partie que les habitants laissent reposer assez longtemps pour être regardées comme novales » ⁴⁶.

En écho de cette évocation, on peut rappeler la fréquence du terme issart dans les compoix et dans le dénombrement de 1687. Un mémoire du syndic du Gévaudan de 1772 nous en donne la définition :

« On entend par ce mot des terrains incultes situés dans les montagnes et couverts de broussailles. Les pauvres brassiers [...] cherchent à tirer parti de ces terrains en incendiant les broussailles et en formant de leurs cendres un engrais pour les fonds, sur lesquels après une culture convenable ils jettent quelques semences. La terre en est bientôt épuisée, et il est rare que dans quatre ou cinq ans le fonds ne soit abandonné et ne retombe dans l'inculture. [...] mais on ne peut guère à la vérité compter ces espèces de défrichements au nombre de ceux que le nouveau règlement a eu pour objet ⁴⁷. »

En clair, beaucoup ont essayé de faire passer pour des défrichements ce qui relevait de l'essartage temporaire. Le cas se retrouve d'ailleurs dans tout le Languedoc.

45. Arch. dép. Hérault, c 2835.

46. Arch. dép. Lozère, F 456.

47. Arch. dép. Hérault, c 2827.





En 1775, Genssane, accompagné sur place du syndic du Gévaudan Lafont, donne des précisions sur une pratique complémentaire de l'essartage, observée sur les pentes du Mont Lozère, le fournoyage :

« Il y a même quelques petits hameaux dans les partyes quy sont le plus à l'abry des vents, et l'on y essarte le gazon, cest à dire qu'on le fait bruler apres quoy on l'etend sur la place pour y semer du seigle quy y vient tres bien ⁴⁸. »

Ces pratiques et ces temporalités sont notées aussi sur le Causse du Larzac ⁴⁹.

Les autorités sont sceptiques sur ces méthodes et préféreraient un défrichage pratiqué par de véritables entrepreneurs de culture plutôt que par de pauvres paysans. Le syndic du Gévaudan en témoigne :

« Le syndic ne se dissimule point l'inconvénient qu'il y aura de priver les pauvres brassiers de cette ressource pour se mettre en état de soutenir leurs familles, et l'avantage qu'il y aurait pour les communautés même à en faire de vrais citoyens et à s'attacher par ce nouveau lien une classe de gens qui ne tiennent par aucun intérêt personnel à l'intérêt commun et général, [...] et il observe que ces pauvres gens gagneront beaucoup plus à être employés au défrichement d'un fonds par les gros fermiers auxquels ils auront été adjugés, que s'ils les défrichaient pour leur propre compte ⁵⁰. »

L'étude des déclarations de 1771 permet de confirmer l'extrême dispersion des nouvelles possessions. À Hures, ce sont pour la plupart des parcelles enclavées dans les devois communaux, ceux-là mêmes qui font l'objet de la déclaration de 1687. Elles sont souvent qualifiées de faysses, ce qui dénote la présence de murs de soutien, ou tout au moins de terrasses, et mesurent de 10 à 50 ares, plus rarement jusqu'à 1 ou 2 ha. À la Parade, Pierre-Jean Lapeyre avait acquis du curé, juste avant la Révolution, une « défriche a moitié fruits selon l'uzage du pays, [dont] il devait [...] percevoir six récoltes pendant six années consecutives » ⁵¹. À Quézac, à côté de nombreux paysans, deux seigneurs font défricher 28 ha au devois du Tomple ⁵². À Villeneuve, le propriétaire du devois, sur lequel une trentaine de facultistes avaient acquis des droits, mais qui faisait aussi l'objet de défrichements sauvages, envisage de faire défricher à son profit 288 ha ⁵³.

Durant la période révolutionnaire, les défrichements continuent. Les registres de l'enregistrement du bureau de Meyrueis font mention de baux

48. Arch. dép. Lozère, 1 J 64, doc. cit., f° 80 r°.

49. Arch. dép. Hérault, C 5411.

50. Arch. dép. Hérault, C 2827.

51. Arch. dép. Lozère, EDT 109 P 1, 1 mai 1792.

52. Arch. dép. Hérault, C 2832.

53. HUGUES-POUJOL, 1974, p. 275.





de « défriches » portant sur des parcelles de plusieurs milliers de mètres carrés, qui sont affermées pour des périodes allant de trois à sept ans, sur les territoires d'Hures et La Parade ⁵⁴.

Après la Révolution, la voie est ouverte à de nouvelles campagnes de défrichements liés aux cantonnements ⁵⁵. On en a des exemples en 1828 sur le territoire de Vébron ⁵⁶. La matrice cadastrale (vers 1835) met en évidence ce qui reste de ces défrichements : parcelles cultivées enclavées au milieu des communaux, parcelles de la zone la moins fertile formant des doublets composés d'une terre labourable et d'une pâture. On imagine facilement que la limite entre les deux est fluctuante et correspond à l'état des défrichements au moment de l'établissement du cadastre. D'ailleurs, une partie de ces « terres » sont redevenues pâtures en 1913.

L'image donnée par l'ensemble de la documentation est sans conteste celle d'un système agropastoral où la limite entre ager et saltus varie en permanence, au rythme des essartages et des jachères, où le bois est rejeté sur les pentes extérieures au plateau.

L'exploitation des terres

Un rapide dépouillement des actes notariés permet de saisir les modalités d'exploitation de onze métairies du causse nu et deux du causse boisé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Sur 17 bailleurs, 11 sont des notables des vallées bordières du Méjan. Le commandement économique du causse paraît donc assumé par les notables des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Jonte.

À Cavalade, à l'est du causse, la famille Cassanis, de Nivoliers, poursuit l'exploitation d'un gros domaine, labouré par quatre paires de bœufs, valant ensemble 500 livres ⁵⁷. À gros domaine, grosse rente en nature de 97 sétiers de conségal (mélange de seigle et de froment) et 53 sétiers d'avoine et autres bleds. La partie strictement agricole semble déjà de belle tenue. La partie pastorale est aussi importante : les fermiers reçoivent à l'entrée en bail 56 brebis de port et 26 moutons, à restituer en nature ou en valeur (869 livres) en fin de bail. Ce cheptel, indissociable de la location du domaine, est donc un « cheptel de fer » ⁵⁸. Comme il augmente la valeur locative du domaine, il augmente à proportion la rente annuelle des redevances en nature et les diversifie :

54. Arch. dép. Lozère, c 3210.

55. JERPHANION, an X.

56. *Ibid.*

57. Arch. dép. Lozère, 3 E 5559, 15 avril 1771, f^o 136-138.

58. MORICEAU, 2005, p. 56-58.





- redevance en laine au moment de la tonte, ici sept quintaux et demi ;
- redevance en fromage, ici un quintal ;
- redevance en animaux, ici un mouton gras, un agneau, un cochon, six chapons, mais aussi 200 œufs.

La cohabitation de l'élevage et de l'agriculture aboutit, à Cavalade, à plusieurs obligations, dont celle de

« prendre ny arracher aucun buis ny buissons ny arbrissaux au terroir appelé la Boissière au contraire ils seront tenus comme ils s'y obligent de vélier a leur conservation et seront garans et responsables du damage qui pourroit y être occasionné ⁵⁹. »

De la même manière, en fin de bail, il faut « laisser [...] le tiers des terres en estivat et toutes les pailles pousses et fumiers ».

L'analyse des baux met en évidence l'extrême rigueur de l'organisation des cultures et des pâtures. À plusieurs reprises, les documents signalent l'interdiction de changer la répartition du sol entre culture, parcours et bois : ne « faire aucune interversions de cultures » ⁶⁰. Le système agropastoral n'est pas pour autant strictement cadencé dans sa structure d'origine car pour la partie cultivée de la métairie, on pratique la rotation des cultures. Le tiers des emblavures semble laissé au repos chaque année, un autre porte du blé d'hiver, un dernier est consacré aux céréales semées en mars ⁶¹. La partie pâturée d'une métairie est-caussenarde n'est pas non plus figée dans sa vocation pastorale : elle est toujours sous la menace d'une extension de l'ager. Le cas des défrichements est d'ailleurs prévu dans quelques domaines ⁶². À Volpilloux, en 1771, tout défrichement entrepris par Joseph Pautard sur la métairie, entraînera mécaniquement le paiement du quart de ses produits à venir ⁶³. L'essartage est même patent quand le propriétaire se réserve la jouissance d'une défriche ⁶⁴.

Les mêmes baux décrivent, quoique rapidement, la composition de la métairie. En dehors des jardins, où les fermiers cultivent lentilles et pois, qui apparaissent en petite quantité dans la redevance annuelle en nature, les emblavures occupent le reste du domaine. Pour les onze domaines est-

59. Arch. dép. Lozère, 3 E 5559, doc. cit., f° 136-138.

60. *Ibid.*, 3 E 3456, 31 mars 1776, f° 422-242 ; 3 E 5560, 29 mai 1773, f° 184-186 ; 3 E 9369, 14 mai 1764, f° 427-429 ; 3 E 8255, 21 février 1765, à cette date ; 3 E 3464, 23 octobre 1786, f° 240-241 ; 3 E 5559, 2 février 1771, f° 103-105 ; 3 E 3453, 27 décembre 1766, f° 1987-1988 ; 3 E 3454, 30 juin 1771, f° 2533-2534.

61. *Ibid.*, 3 E 3454, f° 2534 r° ; 3 E 5559, f° 138 r°.

62. *Ibid.*, 3 E 5560, 29 mai 1773, f° 185 v°.

63. *Ibid.*, 3 E 3256, 23 mars 1771, f° 122-126.

64. *Ibid.*, 3 E 3464, 27 janvier 1786, f° 18-21 ; *Idem*, 23 octobre 1786, f° 240-241.





caussenards, 56 % de la production se fait en conségal (dans lequel on a compris les rares sétiers dûs soit en froment, soit en seigle seuls), 38 % en avoine et les 6 % restants en orge. Quant aux pâtures, on les connaît assez mal, mais on appréhende beaucoup mieux le cheptel d'entrée de la métairie :

- les paires de bœufs spécialisées dans le labour sont précisément évaluées, parfois même décrites, comme cette « paire de bœufs poil noir âgés d'environ six ans de valeur de cents quarante quatre livres », sans oublier la description de leur équipement aratoire ;
- la composition du troupeau ovin est fréquemment détaillée, en fonction du sexe et de l'âge des bêtes. À Perjuret, l'exemple est édifiant : Nicolas Boutin afferme sa métairie avec 20 brebis de port de 3 et 4 ans, 10 vassieux⁶⁵ dont 5 mâles, 10 agneaux dont 5 mâles ;
- la redevance est proportionnelle au nombre de têtes, soit 100 fromages payables à la Saint-Gilles pour les 100 ovins du domaine de la Condamine en 1758 ;
- le paiement de la taxe pesant sur les troupeaux pérennes du causse Méjan, appelée « paix des bœufs », est mentionné à Perjuret.

Tant de détails soulignent l'importance de l'élevage ovin sur la partie est du causse et sa complémentarité très réfléchie avec les cultures. Cet équilibre est rendu sensible par les quelques chiffres de production disponibles, si on les met en regard avec le cheptel⁶⁶.

Tableau 7.
Agriculture et élevage sur le Causse Méjan sous l'Ancien Régime

<i>Communauté</i>	<i>Habit. (1695)</i>	<i>Ovins (1763)</i>	<i>Paille (qu.) (1763)</i>	<i>Céréales (sét.) (1693)</i>	<i>Céréales/habitant (sétiers/habitant)</i>
<i>Florac</i>	1070	1600	8000	848	0,79
<i>Prades</i>	389	880	2700	835	2,15
<i>La Parade</i>	430	3350		1452	3,38
<i>Saint-Pierre-des-Tripiers</i>	272	2015	2790	145	0,53
<i>Saint-Préjet (Les Vignes)</i>	315	640		703	2,23

À La Parade, les arrentements des étrangers (les fermages) emportent 320 sétiers sur les 1 425 récoltés, auxquels il faut encore distraire le champart et la semence. La conclusion est qu'« il ne reste pas assez pour la subsistance de 72 familles ». Si l'on compte que le minimum absolu pour nourrir une personne est d'une livre de pain par jour, correspondant à une livre de blé,

65. Agneau de plus d'un an.

66. BARDY, 1958.



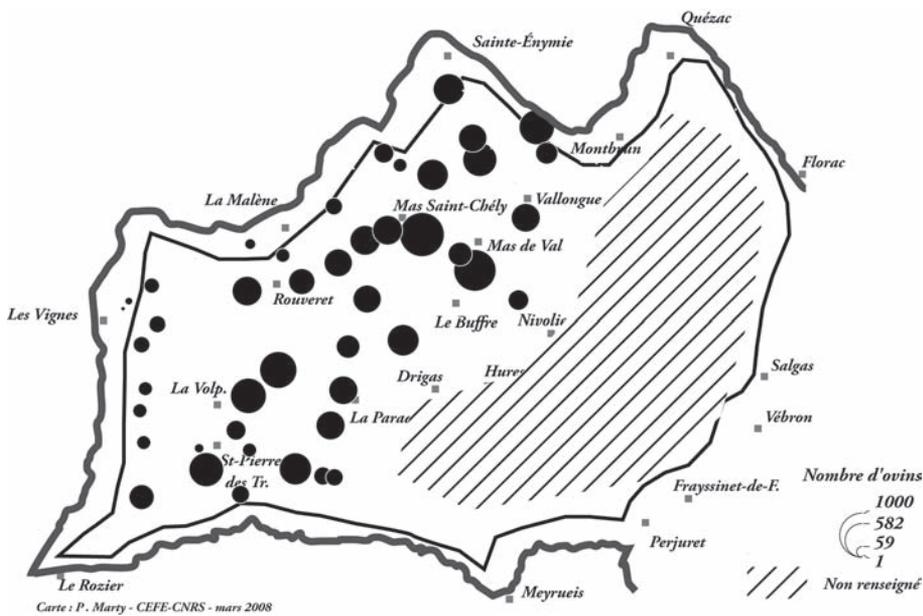


soit 1,825 quintaux par an, et que le sétier de Florac, mesurant 1,56 hl, pèse 1,168 quintaux, il est nécessaire de disposer de 1,56 sétiers par personne et par an pour éviter la famine ⁶⁷. Mais il faut beaucoup plus à un adulte qui travaille. Dans ces conditions, seule La Parade pourrait à la rigueur nourrir correctement sa population ⁶⁸. En relevant l'insuffisance de la production céréalière, ce tableau montre que le système doit être envisagé dans sa globalité, en y incluant l'élevage.

Le troupeau pérenne

Une enquête de 1763 donne des effectifs ovins (*carte 5*) pour une série de villages du causse et des vallées ⁶⁹.

Carte 5.
Le cheptel ovin en 1763



Carte : P. Marty - CEF-CNRS - mars 2008

67. La conversion est basée sur les tableaux parus dans CHARBONNIER, 1990, p. 208.

68. Florac, ville peuplée, peut ne pas être en autosuffisance. Mais à Saint-Pierre-des-Tripiers, la quantité de paille récoltée en 1763 est sans commune mesure avec la production de grains annoncée en 1693. On estime que la production de paille est égale à celle de grains. Ces chiffres montrent donc que le rendement en grain était très faible ou que la production a beaucoup augmenté entre 1693 et 1763.

69. Arch. dép. Lozère, c 482-483.





Tableau 8.
La pression du troupeau pérenne sur le Causse Méjan et les vallées au XVIII^e siècle

<i>Commune</i>	<i>Habitants (en 1695)</i>	<i>Ovins (en 1763)</i>	<i>Ovins/hab.</i>
<i>Vallées</i>	1926	2246	1,17
<i>Causse boisé</i>	1154	8682	7,52
<i>Causse nu</i>	230	3813	16,58
<i>Total</i>	3310	14741	4,45

La densité de moutons par habitants ne dépasse pas 4 dans la vallée, où elle s'établit à 1,17 en moyenne. Elle atteint 4 à 11 sur le causse boisé, avec une moyenne de 7,52. Sur le causse nu, cette densité entre dans une fourchette de 10 à 36, avec 16,58 en moyenne⁷⁰. Ces résultats sont comparables à ceux du Causse de Sauveterre et les densités trouvées sont bien supérieures à celles de la Margeride⁷¹.

Aux pâturages propres de chaque hameau, s'ajoutent souvent des droits sur des territoires voisins. Ainsi, les habitants de Chaldas, sur le causse, ont-ils le droit de mener paître leurs troupeaux dans toutes les terres de la seigneurie de Castelbouc⁷². Ceux de Nivoliers possèdent des pâturages dans le territoire de Vébron⁷³.

L'enquête dénombre 12 495 bêtes à laine pour 1 383 habitants de 1695. Dans la mesure où le chiffre de la population n'a pas trop varié entre 1695 et 1763, elle porte donc sur 55 % des foyers caussenards. Cela permet d'estimer très grossièrement le troupeau pérenne du Méjan à 22 500 têtes, soit, bon an mal an, de 20 000 à 25 000 brebis au XVIII^e siècle, ce qui fait une densité fluctuant de 60 à 75 brebis au km². Dans ce cas, même la Couronne devait subir les assauts de la dépaissance, au point qu'une émotion populaire eut lieu à la Malène en août 1790⁷⁴. La même année, une parcelle de la même Couronne, au-dessus de Castelbouc, est jalousement défendue de l'appât des troupeaux par le seigneur de ce lieu⁷⁵. Le causse peut-il alors supporter la charge supplémentaire d'une dépaissance saisonnière ?

70. À condition d'écartier deux hameaux (Aumières et le Fraysse), 4 habitants chacun, mais qui ont respectivement 280 et 214 moutons, du fait d'une ferme spécialisée dans l'élevage ovin : VENTOURA, 1985.

71. BERNARD, 1984, p. 346.

72. Arch. dép. Lozère, E 904.

73. Cadastre de Vébron.

74. Arch. dép. Lozère, 1 J 84, 5 février 1790.

75. *Ibid.*, 1 E 904, 26 juin 1790.





L'improbable transhumance

À l'action des troupeaux pérennes, il faudrait en effet ajouter celle des bêtes qui y viennent à la belle saison ⁷⁶. Mais les références à la transhumance sont rares : la présence d'une population nombreuse pratiquant un système agropastoral actif sert de repoussoir aux troupeaux « étrangers » ⁷⁷. Parmi les grands domaines du causse, seuls ceux situés sur la partie la plus haute pouvaient les accueillir. C'était le cas, sur le territoire de Vébron, à Fretma ⁷⁸, mais également à Villeneuve, dont le terroir reçoit, en 1724, 3 000 brebis, divisées en deux troupeaux, chiffre modéré à 1 800 bêtes en 1764 ⁷⁹. La transhumance était pratiquée au moins sur tout le quart est du causse. On la rencontre aussi ailleurs, mais elle est alors sujette à controverse. Ainsi à Drigas des propriétaires se plaignent en 1636 :

« certaines personnes [...] se licencient les étés d'aller chercher un nombre exorbitant de bétail à laine aux Cévennes auquel ils font manger et brouter toutes les herbes des devois et autres terres du dit village, qui est la cause que le bétail propre des suppliants arrivant l'hiver vient à mourir de faim. »

Un règlement fixe alors le nombre de bêtes de l'extérieur que chacun peut faire paître sur le territoire, proportionnellement à ses biens fonciers. Plus tard (1751), un nouveau règlement interdira l'estivage en limitant la pâture du bétail local ⁸⁰.

La présence de la transhumance dans la partie la plus peuplée du causse ne paraît en effet possible que dans les périodes où la pression sur la terre se relâche. Avec ses nuits de fumatures, elle apporte un bon complément aux cultures, mais ne peut s'accorder avec la multitude des parcelles mises en culture dans les devois, parce qu'elle se pratique en été, au moment où les récoltes sont sur pied. On peut donc penser que le silence des sources souligne plus encore le poids du troupeau pérenne sur un plateau où il cohabite déjà avec les cultures ⁸¹. Une telle pression sur la couverture végétale a-t-elle perduré au XIX^e siècle et jusqu'à quand ?

L'évolution de la couverture végétale aux XIX^e et XX^e siècles

En 1851, les résultats du recensement de population sont connus village par village, hameau par hameau ⁸².

76. DURAND, 1998, p. 364-365.

77. JAUDON *et al.*, 2006, p. 275-289.

78. BIANQUIS, 1977.

79. HUGUES-POUJOL, 1974, p. 273-274.

80. Arch. dép. Lozère, EDT 074 DD 1, délibération consulaire, 4 mars 1636 et 9 juin 1751.

81. JAUDON *et al.*, 2006, p. 275-289.

82. BOURET, 1852, p. 2 : « les chiffres des populations des localités et des communes sont ceux des recensements de 1851 » (chiffres recueillis avant l'incendie des archives de Lozère en 1887).





Tableau 9.
L'évolution de la population du Causse Méjan et de ses abords de 1695 à 1936

	1695 ^a (liste incomplète)		1851 ^b		1911 ^c		1936 ^d	
	habitants	%	habitants	%	habitants	%	habitants	%
<i>Causse Méjan</i>	2198 (2500)	34,4	2332	19,2	1702	18,8	1207	16,6
<i>Vallées</i>	4197 (7500)	65,6	9816	80,8	7378	81,2	6087	83,4
Total	6395 (10000)	100,0	12148	100,0	9080	100,0	7294	100,0

Sources :

a. D'après les registres de capitation : les données ne couvrent pas l'ensemble du causse, mais on a tenté une évaluation globale (chiffres entre parenthèses).

b. BOURET, 1852, p. 3-348.

c. Arch. dép. Lozère., M 13061 (commune de Florac), M 13065 (c. de Fraissinet-de-Fourques), M 13069 (c. de Gatuzières), M 13074 (c. d'Hures), M 13075 (c. d'Ispagnac), M 13085 (c. de Laval-du-Tarn), M 13088 (c. de la Malène), M 13096 (c. de Meyrueis), M 13101 (c. de Montbrun), M 13109 (c. de la Parade), M 13118 (c. de Prades-du-Tarn), M 13122 (c. de Quézac), M 13130 (c. du Rozier), M 13140 (c. de Saint-Chély-du-Tarn), M 13145 (c. de Sainte-Enimie), M 13153 (c. de Saint-Georges-de-Lévejac), M 13175 (c. de Saint-Pierre-des-Tripiers), M 13192 (c. de Vébron), M 13194 (c. des Vignes).

d. *Ibid.* : chaque cote renvoie en effet au résultat communal des recensements de 1911, 1921 et 1936.

L'annexe 1 avait bien montré la dépression démographique qui frappe le Méjan et ses abords après la fin du XVII^e siècle⁸³, comme tout le Languedoc à cette époque⁸⁴. La population ne recouvre son dynamisme qu'à la toute fin du XVIII^e siècle, pour atteindre un maximum au milieu des années 1800⁸⁵. Elle compte plus de 12 000 habitants au milieu du XIX^e siècle, contre environ 10 000 un siècle et demi plus tôt. Mais le causse, qui pesait environ le tiers de la population totale en 1690, en représente moins du cinquième vers 1850. Le plateau a donc connu au XVIII^e et au début du XIX^e siècle un « peuplement-plafond », mais plus tard sa population périclité : les hommes y sont presque deux fois moins nombreux en 1936 qu'en 1851, avec un recul de 0,56 % par an. La densité moyenne, qui était de 7 habitants par km² en 1851, tombe à moins de 4 en 1936. La baisse la plus brutale a lieu en une génération à peine, entre 1911 et 1936, où le plateau perd près de 30 % de ses habitants. Son poids relatif passe alors de 1/5 à 1/6 car, même si les vallées se sont elles aussi sérieusement dépeuplées, leur population s'érode bien moins rapidement, avec un recul annuel de 0,43 %. La première moitié du XIX^e siècle est donc un observatoire idéal du causse, qui est soumis à une pression démographique soutenue.

83. On ne peut cependant lui comparer directement le tableau 10, qui contient en plus les chiffres de Meyrueis et Gatuzières.

84. LE ROY LADURIE, 1966, t. I, p. 539-546 ; WOLFF, 1967, p. 377-380.

85. *Ibid.*, p. 380-387.



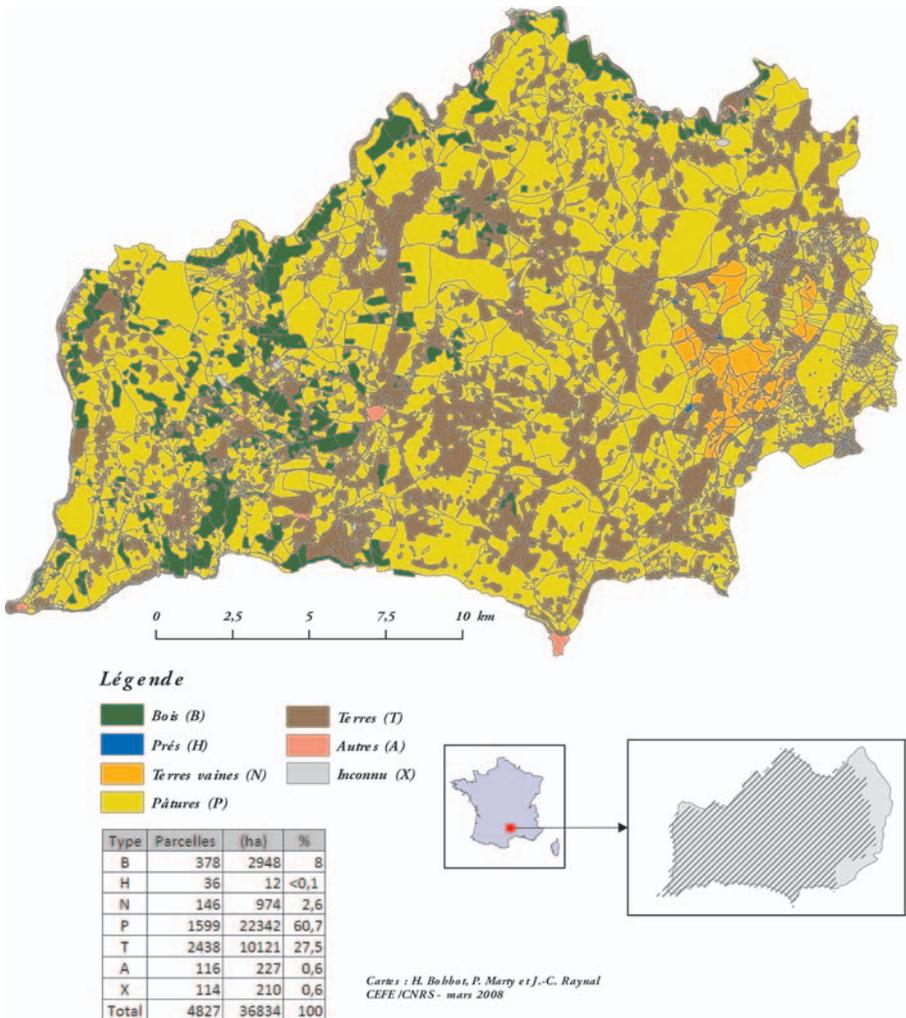


Les masses de culture

La carte des masses de culture dressée à partir des plans d'assemblage du cadastre rend compte d'une occupation du sol héritée du siècle et demi précédent (*carte 6*).

Carte 6.

Carte 6 : Carte des masses de cultures (Causse Méjan, France) vers 1835





Dans l'ensemble formé par La Malène et le nord de La Parade, qui correspond exactement au secteur le plus boisé, elle fait bien apparaître l'extrême parcellisation des pâturages, partout concurrencés par les bois, ainsi que la présence de faibles quantités de terres cultivées autour des hameaux. Au contraire, le plateau de Sainte-Énimie ou la commune d'Hures, situés dans la partie la moins boisée, disposent de vastes pâturages et de terroirs agricoles étendus qu'exploite leur nombreuse population, à laquelle s'ajoutent plusieurs grands domaines. À l'est, ce sont ces derniers qui dominent.

Le procès-verbal des opérations cadastrales stigmatise la rudesse du causse et ses chiches boisements⁸⁶. Les experts cadastraux ont connu bien des difficultés pour venir à bout de l'extrême intrication des cultures et des pâtures au sein des mêmes parcelles à Meyrueis comme à Saint-Pierre-des-Tripriers⁸⁷. Dans la vallée, la rotation des cultures est la règle :

« la première classe n'a pû comprendre que des parcelles privilégiées situées dans un vallon fertile et soumises à la culture jardinière, se transformant à volonté en prés, champs ou terres à légume⁸⁸. »

Les terroirs du causse sont formés « d'anciennes pâtures défrichées et laissées en culture malgré leur infertilité réelle », alors que « les bois occupent les Côtes inaccessibles au pied des quelles coule le Tarn ».

« Les Pâtures ne sont guère que des terres vagues abandonnées au parcours des troupeaux. Un repos de cinquante ans ne peut suffire pour reproduire les gasons dont les défriches récentes les ont dépouillées. Une partie même est restée en terres lab(ourab)les et a formé la dernière classe de cette nature de culture. La déplorable avidité du cultivateur a ruiné pour longtemps ces vastes contenances⁸⁹. »

L'intense activité agropastorale du Causse Méjan rejette donc sur sa couronne les quelques bois mentionnés. À Hures, la pénurie en bois est totale et la description de la commune très significative de l'économie caussenarde :

« La commune d'Hures [...] est sans contredit une des plus pauvres de tout le causse Méjan, privée totalement d'eau et de bois, ce n'est qu'à grands frais qu'elle se procure ces deux biens, indispensables aux besoins de la vie : *c'est sur les montagnes de l'Aygoual, distant de plus d'une journée, que les habitants vont chercher le bois nécessaire à leur chauffage* [souligné par nous], et quand les

86. Arch. dép. Lozère, 3 P 1538, Opérations cadastrales du canton de Meyrueis, années 1830, nf. Les opérations cadastrales menées pour la moitié nord du causse, bien que contemporaines, ne sont presque jamais descriptives.

87. *Ibid.*, 3 P 1583. Expertise cadastrale de la commune de Meyrueis menée par Saltet et Dufayet, 15 octobre 1840.

88. *Ibid.*, Choix du revenu imposable moyen des classes par le conseil municipal de Quézac, 7 juin 1828.

89. *Ibid.*





chaleurs de l'été se prolongent, leurs citernes tarissent, ils sont alors obligés de descendre dans les bas-fonds, et transporter à dos de mulets leurs provisions d'eau. Les pâtures tiennent en contenance les deux tiers environ de la surface de la commune, on y nourrit des troupeaux assez nombreux et le revenu de ces troupeaux, est une des principales ressources. Les terres labourables seraient assez productives en blé, seigle, orge, et avoine, mais les rigueurs de l'hiver et les sécheresses de l'été se font fortement sentir sur un terrain sans fonds et sur le rocher, c'est à peine si la majeure partie des terres offre une profondeur de deux décimètres de terre végétale. Les prairies sont en si petite quantité que leur produit ne peut être apprécié ; comme il existe assez de variété dans leurs revenus, il a été nécessaire d'asseoir trois classes [...] ⁹⁰. »

À Fraissinet-de-Fourques, le contrôleur des contributions directes ne mentionne même pas l'existence de bois, ni dans la vallée du Tarnon, ni sur la Couronne, ni sur le Méjan. L'omnipotence de l'agropastoralisme est soulignée d'un trait rouge :

« La commune de Fraissinet de Fourques [...] n'offre rien d'intéressant : le commerce et l'industrie ne jouent aucun rôle ; les habitants tirent toutes leurs ressources de la nature, ils travaillent une terre aride qui ne répond presque jamais à leurs fatigues, les récoltes y sont exposées à la sécheresse et au brouillard. Les prairies y sont assez bonnes, mais en petite quantité [...] ⁹¹. »

Quant à Saint-Pierre-des-Tripriers, pourtant sur le causse boisé, on n'y signale aussi aucun bois, seulement « un sol généralement mauvais » ⁹².

Les domaines caussenards

La documentation permet de saisir l'occupation précise du sol de nombreuses métairies et propriétés du causse et des vallées, d'après des baux de fermage contemporains de la réalisation du cadastre. L'analyse de ces baux « pour ventilation » permettait ainsi de mettre au point la base de calcul du revenu imposable de chaque classe cadastrale. Le revenu imposable moyen de ces domaines était de 4,8 F/ha, soit 2,6 fois moins que dans les vallées. Au causse, seule la petite métairie de Perjuret (environ 36 ha), dégage un revenu imposable supérieur à 8 F/ha. Le Méjan, ainsi partiellement approché, se découperait en propriétés couvrant en moyenne un peu moins de 150 ha. Sur ces trente baux, quatorze sont encore mixtes, c'est-à-dire que leur acquittement se fait partie en argent partie en nature, comme à la fin du XVIII^e siècle ⁹³. Sans rentrer dans le détail on voit bien, sur le causse, le maintien d'une agriculture d'autosubsistance, où chaque propriété vit de la

90. Arch. dép. Lozère, 3 P 1538, Rapport d'expertise cadastrale de la commune d'Hure par le contrôleur des contributions directes, 12 juillet 1842, nf.

91. *Ibid.*, Rapport d'expertise cadastrale de Fraissinet-de-Fourques, 19 juin 1842, nf.

92. *Ibid.*, Rapport d'expertise cadastrale de Saint-Pierre-des-Tripriers, 29 mai 1842, nf.

93. *Cf. supra.*





culture des céréales et de l'élevage et qui resserre, autour de ses bâtiments, basses-cours et jardins.

Il est possible d'en connaître plus sur la structure des propriétés caussenardes, en essayant de distinguer cause nu, cause boisé et vallée de la Jonte. Si l'on ajoute aux terres labourables les vignes et les jardins et qu'on intègre les prés dans les pâtures, l'occupation du sol se répartit entre bois, pâtures et cultures, c'est-à-dire entre les trois composantes de l'agriculture traditionnelle.

Tableau 10.
Structure agricole de domaines sud-caussenards vers 1840

Occupation du sol	Cause nu		Cause boisé		Vallée de la Jonte	
	ha	%	ha	%	ha	%
Bois	38,59	3,4	144,73	17,5	1,73	0,9
Pâtures	593,84	52,9	484,79	58,5	75,83	38,2
Cultures	489,58	43,6	198,88	24,0	121,10	61,0
Total	1122,00	100,0	828,40	100,0	198,66	100,0

Sur le cause proprement dit, presque 2 000 ha de propriétés sont connus grâce aux baux :

- plus de la moitié du cause boisé et du cause nu est réservée à la dépaissance des troupeaux ;
- sur le cause boisé, les bois occupent moins du cinquième de l'espace, ce qui relativise la densité du boisement depuis l'époque moderne jusqu'au milieu du XIX^e siècle ;
- sur le cause nu, la répartition entre pâtures et cultures semble assez bien équilibrée, avec une légère prédominance des parcours dans le paysage.

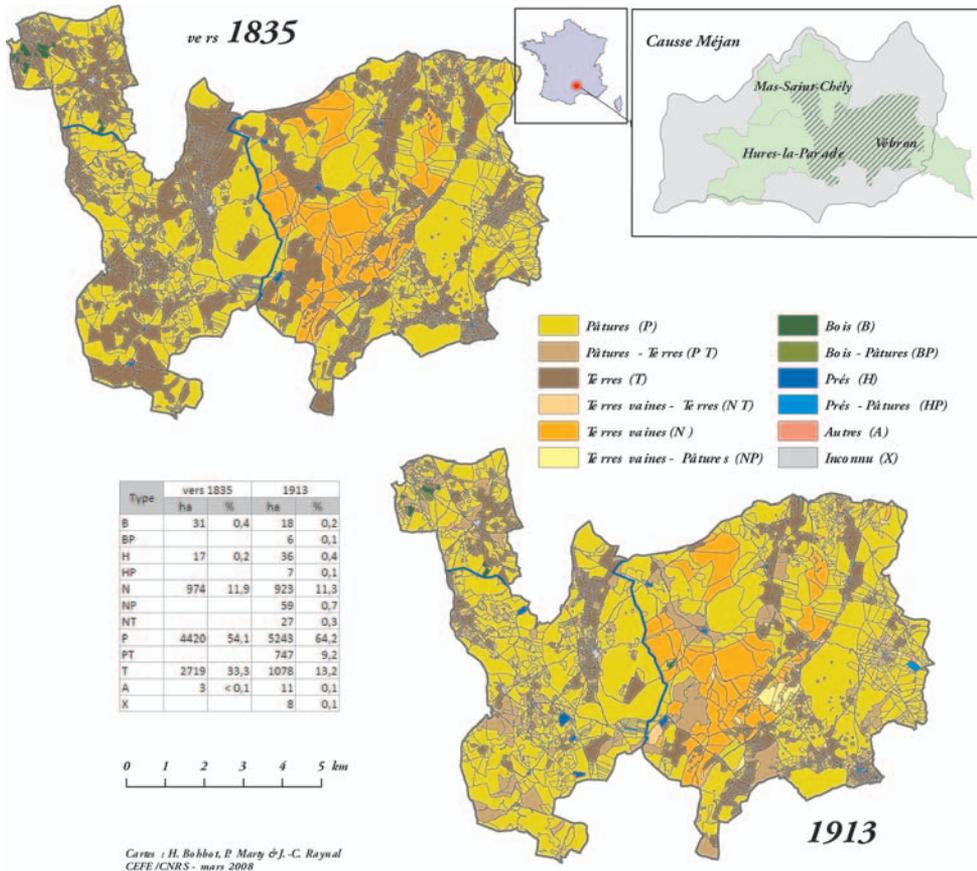
Mutations agraires, spécialisation ovine

Une étude cadastrale précise sur 8 400 ha de sections appartenant à cinq communes (Hures, La Parade, Vébron, parties de Sainte-Énimie et Saint-Chély du Tarn regroupées aujourd'hui dans Mas-Saint-Chély) met en évidence les changements d'utilisation des terres au cours du XIX^e siècle (*carte 7*). À l'évidence, l'emprise des terres cultivées diminue et celle des pâtures augmente. La carte de 1913 montre l'ampleur des transformations. La part des terres cultivées décroît fortement. Les anciens champs sont transformés en pâtures, soit en totalité, soit en conservant une partie encore cultivée que les matrices castrales enregistrent.





Carte 7.
Utilisation des terres. Communes de Hures-la-Parade, Mas-Saint-Chély et Vébron
(Causse Méjan, France)





Le niveau élevé d'imposition des terres forestières a pu entraîner une sous-estimation de la forêt par les sources cadastrales. Les cartes de l'atlas forestier de 1889 indiquent que les caractéristiques de la forêt du plateau, en taille et nombre de taches, sont semblables à ce qu'elles étaient vers 1830. Les cartes des services forestiers à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle montrent des patrons très proches de ceux fournis par les plans par masses de cultures du début XIX^e siècle ⁹⁴.

Des travaux antérieurs ont montré les mutations du système agraire : spécialisation ovine et la structuration de l'industrie du fromage de Roquefort ⁹⁵. Les pratiques de défrichements temporaires (contrats oraux passés entre propriétaires et paysans sans terre) sont documentées pour la dernière fois à la fin du XIX^e siècle et disparaissent avec le départ de la frange la plus pauvre de la population ⁹⁶. L'intégration croissante des régions agricoles au marché national condamne les zones de céréaliculture marginales et donne une autre dimension à l'élevage du mouton ⁹⁷. Dans l'ancien système, les ovins servaient pour une bonne part au transfert et à la gestion de la fertilité des cultures et se nourrissaient presque exclusivement sur les parcours ⁹⁸. Avec la lente introduction des cultures fourragères, l'abandon de la jachère et la réduction de la part des céréales, il est désormais possible d'utiliser l'espace cultivé pour mieux nourrir le troupeau. Les systèmes s'orientent vers des productions animales (lait et viande).

Entre 1835 et 1913, le statut de la terre change de manière contrastée. La carte 8 montre l'importance des communaux en 1835 alors que la propriété privée est massivement individuelle. La situation est plus complexe en 1913. Les terres communes des villages de Vébron ont été privatisées et distribuées aux ayant-droits. Mais les parcelles n'ont pas été redessinées et une même parcelle est possédée par un nombre parfois très important de propriétaires. Ces propriétés à titulaires multiples ne sont pas seulement d'anciens communaux et résultent de partages successoraux. En dehors de Vébron, la part des terres collectives reste stable.

Cette stabilité masque d'importants changements dans la propriété (*carte 9*). En 1913, les habitants du plateau et des vallées ont moins de terre. Le partage des communaux à Vébron joue un rôle important dans cette tendance.

94. CUNY-BÉNARDEAU, 1889 ; DAUBRÉE, 1912.

95. CHASSANY, 1978 ; PETIT, 1978.

96. CAZALIS, 1859.

97. DUBY et WALLON, 1992, t. III.

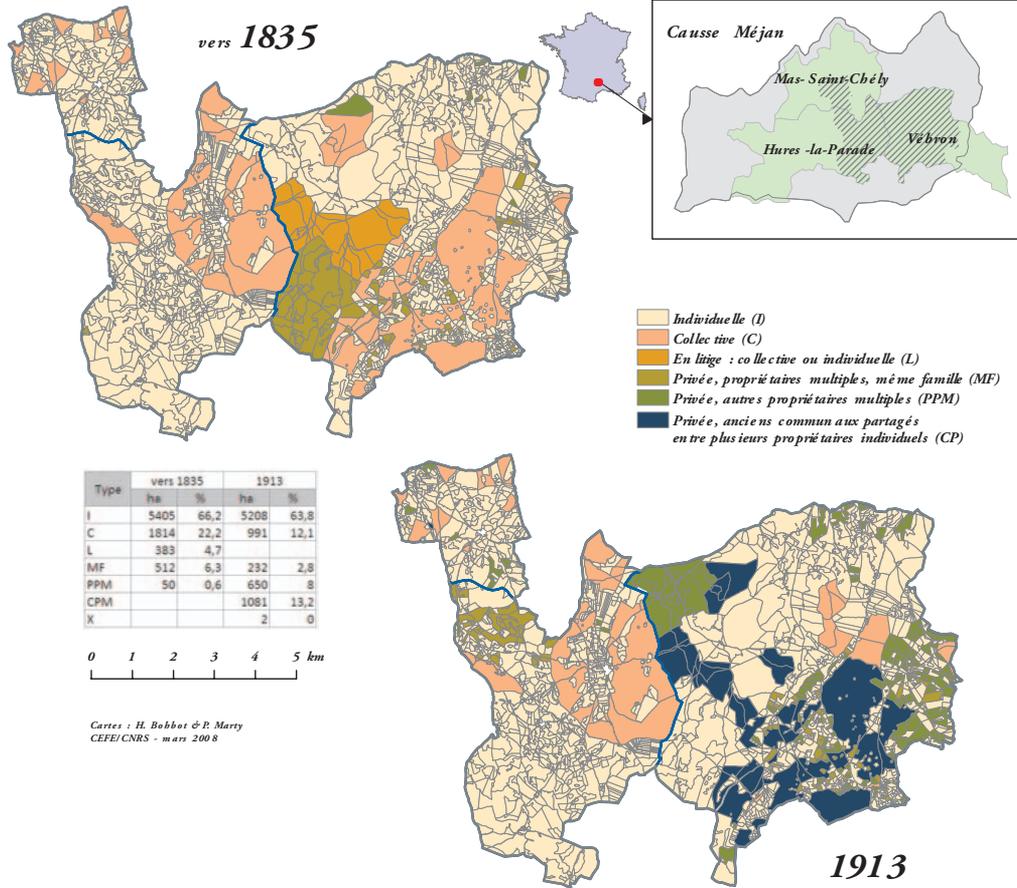
98. NOUGARÈDE, 1985.





Carte 8.

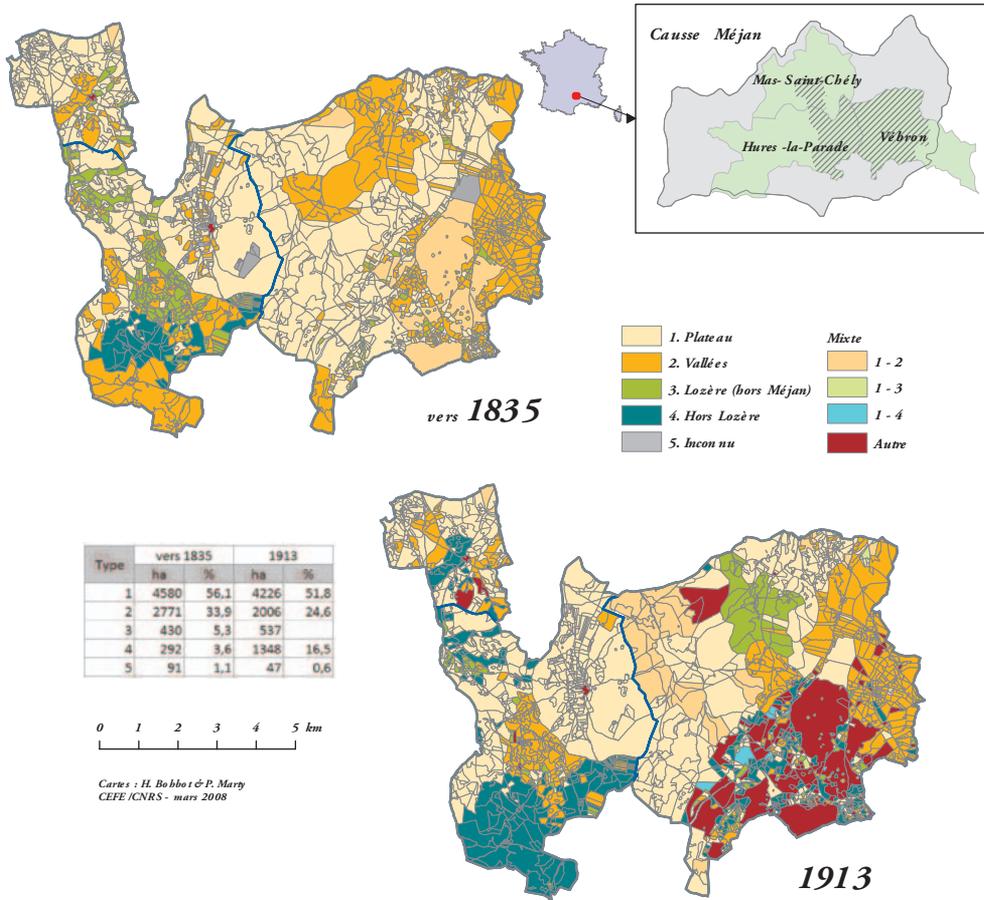
Types de propriété foncière. Communes de Hures-la-Parade, Mas-Saint-Chély et Vébron (Causse Méjan, France)





Carte 9.

Domiciliation des propriétaires fonciers. Communes de Hures-la-Parade, Mas-Saint-Chély et Vébron (Causse Méjan, France)





Les propriétaires extérieurs au causse et à ses vallées ainsi que ceux qui résident hors du département accentuent leur emprise, notamment par l'effet des mutations de la grande propriété. On voit donc se renforcer une grande propriété faite de domaines mis à ferme mais possédés par des propriétaires urbains résidant à Alès et Montpellier, notamment.

Les conséquences de ce changement de système sur la couverture forestière sont très importantes⁹⁹. L'abandon des défrichements temporaires et la diminution de la pression de pâturage dans des exploitations de plus en plus grandes permettent l'installation d'un nombre croissant de pins entrant à leur tour en reproduction vers 15 ans. La colonisation du pin s'enclenche donc à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, avec la fin de la céréaliculture et la spécialisation ovine.

Le xx^e siècle : forte croissance des forêts, fermeture des milieux ouverts

La végétation du Causse Méjan après la Seconde Guerre mondiale est documentée avec précision par les minutes de la carte de la végétation de la France¹⁰⁰. Les forêts des versants sont essentiellement composées de chênes pubescents ou de mélanges de chêne et de pin sylvestre. De rares boisements de hêtre sont présents au nord-est et au sud-est. Enfin, les reboisements RTM sont encore en place. Sur l'ouest du plateau, les taches forestières (pin sylvestre ou mélange pin sylvestre-chêne pubescent) sont plus nombreuses qu'aux périodes précédentes. Des reboisements ont été réalisés et forment une ligne discontinue de Saint-Chély-du-Tarn à La Parade. En outre, la matrice de milieux ouverts prend deux formes : à l'ouest, des pelouses et des landes à boisements peu denses de conifères (Pin sylvestre) dominent ; à l'est, les pelouses dominent le paysage et les superficies cultivées ont été réduites.

Les données de l'Inventaire Forestier National pour 1989 mettent en évidence la très forte transformation des paysages (*tableau II*). Sur le plan spatial, à l'ouest les taches forestières sont devenues coalescentes et forment une matrice de densité variable qui entoure des clairières agricoles. Selon les secteurs, l'écotone s'est déplacé de 3,5 à 4 km vers l'est.

À l'est, de grands reboisements ont eu lieu à la fin des années 1960 et plusieurs milliers d'hectares de pelouses ont été transformés en forêts monospécifiques de pin noir d'Autriche. On ne constate pas encore de colonisation importante à partir de ces lisières à cause de l'âge de reproduction plus tardif du pin noir. Cependant, selon un scénario probable, la progression du pin sylvestre continuera en même temps que la dynamique du pin noir

99. MARTY *et al.*, 2003b.

100. DUPIAS et CABAUSSEL, 1966.





d'Autriche s'intensifiera à partir des reboisements de l'est du causse. Dans ce cas, les forêts de pins pourraient couvrir l'essentiel du plateau, à l'exception des surfaces agricoles et des parcelles les plus intensément pâturées. On aboutirait ainsi à un paysage binaire de clairières agricoles dans un couvert forestier quasi-continu ¹⁰¹.

Tableau II.
Structure agricole de domaines sud-caussenards vers 1840

		<i>Forêts de pins</i>	<i>Forêts de feuillus</i>	<i>Pelouses</i>	<i>cultures</i>
<i>Causse boisé</i>	1963 (ha)	2456	640	7196	1368
	1989 (ha)	8008	584	1724	1344
	1963-1989 (ha)	+5552	-56	-5472	-24
<i>Causse nu</i>	1963 (ha)	492	108	19464	2320
	1989 (ha)	4288	160	15392	2548
	1963-1989 (ha)	+3796	+52	-4072	+228

Pendant cette période, les mutations agricoles engagées à la fin du XIX^e se poursuivent : concentration des exploitations, spécialisation dans l'élevage ovin ¹⁰². A la fin des années 60, alors que de nombreux experts pensaient que l'agriculture de ces régions isolées et caractérisées par des conditions naturelles difficiles était condamnée, on constate que les exploitations se modernisent et que la société locale fait preuve d'un dynamisme très fort. De fait, l'agriculture se maintient solidement sur le Causse, malgré l'isolement géographique et les contraintes du milieu physique, autour de la production de lait, en particulier pour l'industrie du Roquefort, et de la viande d'agneau. Mais les systèmes techniques, plus intensifs, sont devenus, avec des différences, encore moins utilisateurs des ressources locales des parcours. Les ressources produites sur les terres cultivées (fourrages, céréales) contribuent à la plus grande part de l'alimentation du troupeau. La diminution de la pression sur les ressources des pelouses et des landes a donc été un facteur supplémentaire mais non décisif, de la colonisation par la forêt de pin sylvestre.

En guise de bilan : **le pin comme révélateur des interactions sociétés-paysages**

Les paysages sont la résultante des interactions entre des conditions environnementales et les pratiques d'une société. Ce texte met l'accent sur le fait que l'explication des modifications du paysage ne peut faire l'impasse ni sur les facteurs écologiques, ni sur l'analyse historique. De ce point de vue, le

101. LEPART *et al.* 1992.

102. BRUN *et al.* 1978.





premier résultat, déjà montré par Marres et Chassany mais vite oublié, est que le système pastoral remplace, à la fin du XIX^e siècle, un système agropastoral beaucoup plus ancien qui permettait à la population de satisfaire, au moins durant les bonnes années, l'ensemble de ses besoins alimentaires, au prix d'une utilisation très intense des ressources naturelles. Le système de culture du causse était principalement représenté par un assolement biennal de culture et de jachère sur les zones les plus favorables (un quart de l'espace vers 1835 contre 10 % de terres cultivées aujourd'hui). Un transfert de fertilité des parcours vers les cultures était réalisé par le troupeau et la fumure qu'il fournissait. L'importance de ce transfert a obligé les fermiers à élever un nombre considérable de brebis, voisin du nombre actuel. Ce système réglé de mise en culture était pour l'essentiel géré par les grands propriétaires et leurs fermiers. Les brassiers et les micropropriétaires, qui représentaient au moins deux tiers de la population vers 1600, devaient mettre en culture des parcelles dans les parcours des communaux ou des biens privés. La culture était abandonnée au bout de quelques années, et les biens restaient en friche (20 ans environ sur calcaires ; 40 sur dolomies)¹⁰³. Cet abandon permettait la réinstallation de la pelouse et la reconstitution de la fertilité du sol. Compte tenu des rendements faibles et irréguliers de l'époque (3 ou 4 quintaux au maximum pour un quintal de semences, sans doute nettement moins sur ces sols très pauvres), il fallait défricher et mettre en culture au moins un hectare pour nourrir une personne. était pris dans.

Le corollaire de ce système est la rareté de l'espace dédié à la production ligneuse. À l'ouest du Causse, les quarante années entre deux mises en culture permettaient aux pins installés à la fin de ce cycle de se reproduire pendant une vingtaine d'années, créant ainsi un peuplement irrégulier sur la parcelle et ensemençant les parcelles voisines¹⁰⁴. L'existence de ravins ou de chaos dolomitiques fournissait d'ultimes refuges aux pins, lorsque les défrichements faisaient rage.

C'est donc un système d'utilisation des ressources poussé à son maximum qui perdure sur le causse pendant un siècle et demi. Son maintien est associé à une lente dégradation du milieu. En plus de la perte de fertilité des sols et de la diminution des ressources en bois, le remplissage des faïsses (terrasse soutenue par un muret) s'est fait en contrepartie d'une érosion diffuse probablement liée aux défrichements.

L'effondrement de ce système à la fin du XIX^e est probablement lié à des problèmes de concurrence pour la commercialisation des céréales (transport

103. Ce système de culture itinérante se retrouve ailleurs en Gévaudan : NOUGARÈDE, 1985.

104. CAPLAT *et al.*, 2006.





par train, intégration économique nationale, fin des circuits commerciaux d'ampleur régionale pour les céréales) et aux avantages comparatifs d'autres régions, plutôt qu'à la dégradation du système caussenard. La diminution du rapport entre la population du causse et celle des vallées traduit cette perte de dynamisme. Un marché s'organise toutefois autour de la production de fromage et de viandes, d'autant plus facilement que l'élevage de la plaine languedocienne perd de son importance.

Du point de vue de la modification du couvert végétal, la disparition des cultures itinérantes et l'orientation des cultures vers la production fourragère conduisent mécaniquement à une diminution de l'utilisation des parcours. La division par cinq de la population limite l'utilisation des ressources ligneuses. Autour des boisements, le pin progresse de plusieurs centaines de mètres en un demi-siècle, conduisant à une lente fermeture des paysages du causse boisé¹⁰⁵. Le causse nu, du fait de l'éloignement des bois susceptibles de coloniser, n'est pas concerné. Ce retour de la forêt est suffisant pour alimenter, dès 1929, un incendie important¹⁰⁶. L'utilisation massive du bois lors de la Seconde Guerre mondiale a sans doute conduit à un retour à une situation analogue à celle de la fin du XIX^e siècle. La progression a ensuite repris, pour s'accélérer avec la modernisation de l'agriculture (abandon des parcours) et la disponibilité d'autres sources d'énergie. Le paysage s'est alors transformé, d'autant plus vite que la période précédente avait permis l'installation de nombreux semenciers.

L'élaboration d'un schéma cohérent d'explication de la structure du paysage implique à l'évidence de ne plus opposer les facteurs sociaux aux facteurs naturels. Les processus écologiques sont nombreux et variables dans le temps et dans l'espace ; les pratiques humaines sont diverses et changeantes. C'est l'analyse précise des processus écologiques (par exemple ceux liés à la régénération des pins, au potentiel de colonisation des différentes espèces présentes) en relation avec l'étude approfondie des pratiques des acteurs, qui permet de rendre compte des états des paysages. L'histoire de l'appropriation des ressources naturelles est un élément-clef pour comprendre les paysages ; ils sont presque toujours très loin d'un équilibre, du fait de l'intensité de leur utilisation passée. Au delà d'interactions nature-société au sens large, l'histoire du paysage est bien celle des relations entre des hommes utilisateurs de l'espace et d'autres êtres vivants.

Démêler ce délicat écheveau appelle donc de croiser, un questionnaire commun en mains, les compétences de plusieurs disciplines. Chacun peut

105. DEBAIN, 2003.

106. Arch. dép. Lozère, M 4372.





alors œuvrer, avec ses propres outils et sa propre méthodologie, à apporter des éléments de compréhension et de lecture qui donnent un sens nouveau aux paysages actuels.

ANNEXE

Évolution de la population du Causse Méjan et de ses abords de 1696 à 1968
(à l'exclusion des communautés de Meyrueis et Gatuzières, dont les chiffres manquent)

Années	1696	1734	1770 ou 1789	an 4 (1796)	Max (1846-66)	1911	1946	1968	(1789- an 4)
Unités	Feux	Feux	Feux	Habitants	Habitants	Habitants	Habitants	Habitants	Habitants par feux
Centre Causse *	266	239	191	1271	1406	836	462	278	6,65445
Causse et vallées	1836	1517	1503	8484	9449	6458	4130	3552	5,644711
Total	2102	1756	1694	9755	10855	7294	4592	3830	
Rapport Centre / Total	0,13	0,136	0,113	0,13	0,13	0,11	0,101	0,073	

* Centre Causse : paroisses d'Hures, La Parade et Saint-Pierre-des-Tripiers. Causse et vallées : les autres

BIBLIOGRAPHIE

ABBÉ, Jean-Loup, *À la Conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, PUM, 2006, 231 p.

APPOLIS, Émile, *Un Pays languedocien au milieu du XVIII^e siècle : le diocèse civil de Lodève. Étude administrative et économique*, Albi, Impr. coopérative du Sud-Ouest, 1951, 675 p.

BALSAN, Louis, « L'industrie de la poix sur les Causses », *Bulletin Académique de l'Aveyron*, 1935-1938, p. 118-125.

BARDY, Benjamin, « Statistiques démographiques et agricoles en Gévaudan à la fin du XVII^e siècle », *Revue du Gévaudan*, 1958, p. 71.

BERLAN, Hélène, BOCAGE, Frédéric, PÉLAQUIER, Élie, et ROUSSEAU, Frédéric, *Démographie et crises en Bas-Languedoc (1670-1890)*, Montpellier, IRHIS, 1992, 266 p.

BERNARD, René-Jean, « Notes sur les nuits de fumade d'après le compoix et cadastre de Belvezet, 1630 », *Revue du Gévaudan*, n° 11, 1965, p. 211-228 ;

—, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Lozère*, Paris, CNRS, 1982, 315 p. ;

—, « L'élevage du mouton en Gévaudan aux XVII^e et XVIII^e siècles » in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne, actes du colloque international de Clermont-Ferrand (juin 1982)*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central, 1984, p. 346.

Histoire et Sociétés Rurales, n° 32, 2^e semestre 2009, p.





BLANCHEMANCHE, Philippe, *Bâtisseurs de paysages : terrasses, épierrement et petite hydraulique agricoles en Europe, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1995, 329 p.

BIANQUIS, Pierre, « Destin d'un domaine caussenard », *Causses et Cévennes*, n° 3, 1977, p. 349-350.

BONNIOL, Jean-Luc, et SAUSSOL, Alain, (dir.), *Grands Causses. Nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, impr. Causses et Cévennes, 1995, 413 p.

BOULANT, Nadine, *Les Mécanismes du recrutement des plantules et leurs effets sur la vitesse d'invasion des ligneux pionniers dans les pelouses*, thèse ENSAM, Montpellier, 2008, 252 p.

BOULLIER DE BRANCHE, Henri, (éd.), *Feuda Gabalorum*, Nîmes, Chastanier frères et Alméras, 1938-1949, 3 vol., 1028 p.

BOURET, Joseph, *Dictionnaire géographique de la Lozère, précédé d'une notice générale sur le département*, Mende-Florac, Boyer-Lacroix, 1852, CXXII-349 p.

BRUN, André, CHASSANY, Jean-Paul, PETIT, Françoise, et OSTY, Pierre-Louis, *Le Causse Méjan*, Paris, INRA-ESR, 1978, 5 vol., XLIV-650 p.

BRUN, André, et CHASSANY, Jean-Paul, *Le Causse Méjan. t. 1. Éléments d'histoire agro-écologique*, Montpellier, INRA, 1978, XX-187 p.

CAPLAT, Paul, LEPART, Jacques, et MARTY, Pascal, « Landscape Patterns and Agriculture : Modelling the Long-Term Effects of Human Practices on *Pinus sylvestris* Spatial Dynamics (Causse Méjan, France) », *Landscape Ecology* n° 21, 2006, p. 657-670.

CAZALIS, Frédéric, *De l'Utilité des expériences comparatives sur la valeur productive des diverses variétés de céréales suivi de quelques mots sur l'état de l'agriculture dans la Lozère et sur le Causse Méjan*, Mende, Igonn, 1857, 23 p.

—, « Quelques mots sur l'état de l'Agriculture dans le Larzac et sur le Causse Méjean ; améliorations à introduire dans le système d'exploitation de ce dernier pays », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère*, nov.-déc. 1859, p. 440-455.

CHARBONNIER, Pierre, (dir.), *Les Anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 255 p.

CHOUQUER, Gérard, « Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ? », *Études Rurales*, 1991, n° 121-124, p. 45-58.

COHEN, Marianne, (dir.), *La Brousse et le berger : une approche interdisciplinaire de l'embroussaillage des parcours*, Paris, CNRS, 2003, 356 p.

CORBIN, Alain, *L'Homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 2001, 190 p.

CORVOL, Andrée, *L'Homme aux bois*, Paris, Fayard, 1987, 580 p.

COSTECALDE, Laurent, « Statistique des contribuables du Gévaudan vers le milieu du XIV^e siècle », *Bulletin de la société lozérienne. Chroniques et mélanges*, 1925, p. 237-240.

COUTURIER, Pierre, *Sections et biens sectionnaux dans le Massif Central : héritage et aménagement de l'espace*, Clermont-Ferrand, CÉRAMAC, 2000, 476 p.

CRUMLEY, Carole, (dir.), *Historical Ecology : Cultural Knowledge and Changing Landscapes*, Santa Fe, SAR Press, 1994, 304 p.

CUNY, E., et BÉNARDEAU, F., *Atlas forestier de la France par départements, dressé sous les auspices du ministre de l'Agriculture d'après les renseignements fournis par les agents du service extérieur, à l'aide des cuivres de l'état-major du 320.000^e*, Paris, impr. Lemerrier, 1889, 85 cartes.

DAUBRÉE, Lucien, *Statistique et atlas des forêts de France*, Ministère de l'Agriculture, Paris, Imprimerie Nationale, 1912, 2 vol.

DEBAIN, Sandrine, *L'Expansion de *Pinus sylvestris* et de *Pinus nigra* sur le Causse Méjan : paramètres démographiques et interactions biotiques*, thèse ENSAM, Montpellier, 2003, 142 p.

DELORT, Robert, et WALTER, François, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, PUF, 2001, 352 p.





DUBY, Georges, et WALLON, Armand, (dir.), *Histoire de la France rurale*, rééd. Paris, Seuil, 1992, t. II, 661 p., t. III, 565 p.

DUPIAS, Georges, et CABAUSSEL, Gilbert, *Carte de la végétation de la France au 200.000. Feuille 65 : Rodez*, Paris, IGN-CNRS, 1966, 76 × 161 cm.

DUPONT, Henry, « Châteaux rouergats en Gévaudan », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, n° 27, 1958, p. 104-158 ;

—, « Une forteresse de la vallée du Tarn : Montbrun », *Revue du Gévaudan*, 1959, p. 44-54.

DURAND, Aline, *Les Paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, PUM, 1998, 503 p.

DURAND-TULLOU, Adrienne, *Un Milieu de civilisation traditionnelle. Le Causse de Blandas*, rééd. Millau, Beffroi, 2003, 520 p.

FLAHAULT, Charles, « Introduction sur la flore et la végétation de la France », in COSTE, Hippolyte, *Flore descriptive et illustrée de la France*, Paris, Blanchard, 1901, p. 1-52 ;

—, « Les causses du midi de la France », *Causses et Karst*, 1934, n° 2-3, p. 97-118, 153-184.

FOLLAIN, Antoine, *Le Village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, III-609 p.

HUGUES, Camille, « Préhistoire du Causse Méjean oriental », in *Société préhistorique française, Congrès préhistorique de France : compte-rendu de la XIII^e session, (Paris, 1950)* Paris, Bureaux de la Société préhistorique française, 1952, p. 358-385.

—, et POUJOL, Olivier, « Deux pâturages collectifs sur le Causse Méjan », *Cévennes et Gévaudan*, 1974, p. 269-280.

HUNTLEY, B., BERTLEIN, P. J., et PRENTICE I. C., « Climatic Control of the Distribution and Abundance of Beech in Europe and North America », *Journal of Biogeography*, vol. 16, n° 6, 1989, p. 551-560.

JACOB, Nicolas, ASTRADE, Laurent, et BRAVARD, Jean-Paul, « Le comportement hydrosédimentaire de rivières torrentielles des Cévennes et des Préalpes au Petit Âge Glaciaire. Enseignements géomorphologiques des archives historiques, de la dendrochronologie et de la lichénométrie », in ALLÉE, Philippe, LESPEZ, Laurent, (éd.), *L'Érosion, entre société, climat et paléoenvironnement, actes de la table ronde en l'honneur du professeur René Neboit-Guilhot (25-27 mars 2004)*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2006, p. 297-304.

JAUDON, Bruno, « Faire un compoix en Gévaudan sous l'Ancien Régime. Six rapports d'opérations cadastrales (1482-1788) », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 26, 2^e semestre 2006, p. 129-168.

—, « Le paysage cadastral languedocien, photographie imparfaite du paysage (XV^e-XIX^e siècle) », in *Actes de la table ronde de l'université Paul Valéry-Montpellier III (octobre 2005)*, Liame, n° 14, 2007, n° spécial : « Cadastres et paysage », p. 11-29 ;

—, LEPART, Jacques, MARTY, Pascal, et PÉLAQUIER, Élie, « Troupeaux et paysages sur le Causse Méjan (XVII^e-XX^e s.) » in LAFFONT, Pierre-Yves, (éd.), *Transhumance et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels, actes des XXVI^e Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (9-11 septembre 2004)*, Toulouse, PUM, 2006, p. 275-289.

—, et OLIVIER, Sylvain, « Du buron d'Aubrac au village urbanisé de la plaine : le bâti rural languedocien (XVI^e-XIX^e siècle) », in MADELINE, Philippe, et MORICEAU, Jean-Marc (éd.), *Bâtir dans les campagnes. Les enjeux de la construction de la Protohistoire au XXI^e siècle*, Caen, MRSH, «Bibliothèque du Pôle Rural, n° 1», 2007, p. 213-241.

JERPHANION, Gabriel-Joseph, *Statistique du département de la Lozère*, Paris, impr. des Sourds-Muets, an X, 79 p.

JOLLIVET, Marcel, « Présentation du programme Causses-Cévennes du PIREN », *Études rurales*, 1983, n° 89-90-91, p. 331-333.

Journal of Biogeography, vol. 29, n° 10-11, 2002, n° spécial : « Historical Geography and Ecology », p. 1269-1591.

KIRBY, Keith J., et WATKINS, Charles, (dir.), *The Ecological History of European Forests*, Oxon-New York, CAB-International, 1996, 392 p.

Histoire et Sociétés Rurales, n° 32, 2^e semestre 2009, p.





KUNSTLER, Georges, CURT, Thomas, BOUCHAUD, Monique, et LEPART, Jacques, « Growth, Mortality and Morphological Response of European Beech and Downy Oak along a Light Gradient in Sub-Mediterranean Forest », *Canadian Journal of Forest Research*, n° 35, 2005, p. 1657-1668 ;

—, « Indirect facilitation and competition in tree species colonization of sub-Mediterranean grasslands », *Journal of Vegetation Science*, n° 17, 2006, p. 379-388.

LEPART, Jacques, et DEBUSSCHE, Max, « Human Impact on Landscape Patterning : Mediterranean Examples » in HANSEN, A. J., DI CASTRI, F., (dir.), *Landscape Boundaries. Consequences for Biotic Diversity and Ecological Flow*, New York-Paris-Berlin, Springer-Verlag, 1992, p. 76-105.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, 2 vol., 884 p. ;

—, *Histoire humaine et comparée du climat*, Paris, Fayard, 2004-2006, 2 vol., 1350 p.

—, *Abrégé d'histoire du climat du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Fayard, 2007, 176 p.

—, et BARRY, Jean-Paul, « Histoire agricole et phytogéographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1962, n° 3, p. 434-447.

LORBLANCHET, Michel, « Contribution à l'étude du peuplement des Grands Causses », *Bulletin de la Société préhistorique Française*, n° 3, 1965, p. 667-712.

MARRES, Paul, *Les Grands Causses. Etude de géographie physique et humaine*, Tours, Arrault, 1935, 2 vol., 446 p.

MARSTEAU, Christine, BRESSON, Julien, BOUCHAUD, Julien, et AGRECH, Gilles, *Rapport des travaux de l'année 1998. Dynamique des pineraies de Pin sylvestre des parcours des Causses. Écologie et potentialités sylvo pastorales dans la zone périphérique du Parc National des Cévennes*, Clermont-Ferrand, CEMAGREF, 1999, 51 p.

MARTONNE, Emmanuel de, *Traité de géographie physique*, Paris, Armand Colin, 1909, 924 p. ;

—, *Les Grandes régions de France. Description photographique avec notices géographiques*, Paris, Payot, 1926, t. IV, *Cévennes et Causses*, 31 p.-60 pl.

MARTY, Pascal, LEPART, Jacques, PÉLAQUIER, Élie, VERNET, Jean-Louis, BAZILE, Frédéric, BOHBOT, Hervé, DEBAIN, Sandrine, JAUDON, Bruno, JAMET, M., MARTIN, Arnaud, OGÉREAU, Paule, et VERNET, M.-F., « Espaces boisés et espaces ouverts : les temporalités d'une fluctuation. Le cas du Causse Méjan (Massif Central, France) », in MUXART, Tatiana et al., *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Paris, Elsevier, 2003, p. 104-105.

MARTY, Pascal, PÉLAQUIER, Élie, JAUDON, Bruno, et LEPART, Jacques, « Spontaneous reforestation in a peri-Mediterranean landscape: history of agricultural systems and dynamics of woody species », in FOUACHE, Éric, (dir.), *Dynamique des paysages végétaux et marqueurs écologiques / Vegetal Landscapes and Ecological Indicators*, Paris, Elsevier, 2003, p. 179-186.

MAZOT, Jean-Paul, *Du Gévaudan à la Lozère, deux mille ans d'histoire*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1994, 255 p.

MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, 477 p.

NOUGARÈDE, Olivier, « Les transformations des systèmes agraires d'une société montagnarde : la Margeride lozérienne de 1789 à nos jours », *Bulletin du C.E.R. de Mende*, n° 8, 1985, p. 24-29.

PETIT, Françoise, « Le Causse Méjan. Exode rural et utilisation du territoire (de 1850 à nos jours) », in BRUN, André et al., *Le Causse Méjan*, Versailles, INRA, ESR, 1978, t. 2, p. 1-131.

PICHARD, Georges, *Espaces et nature en Provence. L'environnement rural, 1540-1789*, thèse de Lettres, Aix-en-Provence, université d'Aix-Marseille 1, 1999, 3 vol., 1700 p.

—, « Approches historiques : les phénomènes érosifs en Provence au cœur du Petit Âge Glaciaire. Enseignements géomorphologiques des archives historiques, de la dendrochronologie et de la lichénométrie », in ALLÉE, Philippe, et LESPEZ, Laurent, (éd.), *L'Érosion, entre société, climat et paléoenvironnement, actes de la table ronde en l'honneur du professeur René Neboit-Guilhot (25-27 mars 2004)*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2006, p. 249-259.





QUILÈS, David, ROHR, Virginie, JOLY, Karine, LHUILLIER, Sylvain, OGEREAU, Paule, MARTIN, Arnaud, BAZILE, Frédéric, et VERNET, Jean-Louis, « Les feux préhistoriques holocènes en montagne sub-méditerranéenne : premiers résultats sur le Causse Méjan (Lozère, France) », *Palevolution*, n° 1, 2002, p. 59-65.

RUAS, Marie-Pierre, *Productions agricoles, stockage et finage en Montagne Noire médiévale. Le grenier castral de Durfort (Tarn)*, Paris, MSH, 2002, 232 p.

TRÉMOLET DE VILLERS, Anne, *Églises romanes oubliées du Gévaudan*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1998, 462 p.

VENTOURA, C., « Une paroisse caussenarde au xviii^e siècle, La Parade », *Bulletin du C.E.R. de Mende*, n° 8, 1985, p. 15.

WEYD, Paul-Marie, *Les Forêts de la Lozère*, Paris-Lille, Taffin-Lefort, 1911, 416 p.

WOLFF, Philippe, (dir.), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1967, 540 p.

